

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 1000****29 septembre 2003****SOMMAIRE**

<b>ABC du Transport Express/Messagerie S.A., Rombach/Martelange</b> .....	<b>47973</b>	<b>EAA, European Aircraft Association Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47995</b>
<b>ABC du Transport Express/Messagerie S.A., Rombach/Martelange</b> .....	<b>47973</b>	<b>EAA, European Aircraft Association Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47996</b>
<b>Addax Mining &amp; Metals Ltd, S.à r.l., Schuttrange</b> ..	<b>47977</b>	<b>Elifin S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47974</b>
<b>Addax Mining &amp; Metals Ltd, S.à r.l., Schuttrange</b> ..	<b>47977</b>	<b>Filuxel S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47969</b>
<b>Aegean Foods, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>47981</b>	<b>Fimiproperties S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>47998</b>
<b>Aegean Foods, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>47982</b>	<b>Frin S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>47971</b>
<b>ATLI Advanced Technology Luxembourg Investment S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47970</b>	<b>I.S.H. S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>47964</b>
<b>Auchan Luxembourg S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47970</b>	<b>Inis Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47959</b>
<b>Banister Investissements S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47961</b>	<b>International Mode Investment S.A., Luxembourg</b>	<b>47975</b>
<b>Bank of Tokyo - Mitsubishi (Luxembourg) S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47997</b>	<b>International Mode Investment S.A., Luxembourg</b>	<b>47976</b>
<b>Barnett Waddingham S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47999</b>	<b>Is.Co International S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47963</b>
<b>Benton &amp; Nolan Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47971</b>	<b>Jet-7, A.s.b.l., Esch-sur-Alzette</b> .....	<b>47967</b>
<b>Benton &amp; Nolan Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47971</b>	<b>Klöckner Pentaplast S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47959</b>
<b>Benton &amp; Nolan Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47971</b>	<b>Kodikama S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>47998</b>
<b>Benton &amp; Nolan Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47972</b>	<b>Korsnäs Packaging S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47970</b>
<b>Benton &amp; Nolan Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47972</b>	<b>Luxstream I S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47960</b>
<b>Benton &amp; Nolan Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47972</b>	<b>Marchesini Investment Group S.A., Luxembourg</b>	<b>47968</b>
<b>Benton &amp; Nolan Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47972</b>	<b>Mégagestion S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47997</b>
<b>Benton &amp; Nolan Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47972</b>	<b>Mobility International Holding S.A., Luxembourg</b>	<b>47998</b>
<b>Benton &amp; Nolan Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47972</b>	<b>Odyssey Asset Management Systems S.A., Luxembourg</b>	<b>47997</b>
<b>Bonvalux S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47973</b>	<b>Odyssey Group S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47997</b>
<b>Bristol-Myers Squibb Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>47983</b>	<b>PFCME Holding S.A., Private Finance Capital Market &amp; Equities Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47964</b>
<b>Bristol-Myers Squibb Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>47986</b>	<b>Photon International S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47969</b>
<b>Bristol-Myers Squibb Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>47990</b>	<b>Photon International S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47969</b>
<b>Bristol-Myers Squibb Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>47992</b>	<b>Race International S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47974</b>
<b>Citadel Financial Products, S.à r.l., Münsbach</b> .....	<b>47993</b>	<b>Radix Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47977</b>
<b>Compagnie Financière de la Sûre S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47982</b>	<b>Sevigne-Saltel S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47983</b>
<b>Creamark Concept S.A., Dippach</b> .....	<b>47969</b>	<b>Somel S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47983</b>
<b>Curvet Europe S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47994</b>	<b>SunlightLuxco II, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>47978</b>
<b>D.S. Corporation S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47970</b>	<b>SunlightLuxco II, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>47980</b>
<b>Datenspeich D.P.S.C. S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47958</b>	<b>SunlightLuxco III, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>47962</b>
<b>Datenspeich D.P.S.C. S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47958</b>	<b>SunlightLuxco III, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>47963</b>
<b>Datenspeich D.P.S.C. S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47958</b>	<b>Tickets International S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47996</b>
<b>Dot Finance S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47971</b>	<b>Tickets International S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47996</b>
		<b>Ubik Luxembourg S.A., Luxembourg</b> .....	<b>47954</b>
		<b>V.M.L., S.à r.l., Foetz</b> .....	<b>47980</b>
		<b>V.M.L., S.à r.l., Foetz</b> .....	<b>47980</b>
		<b>Virnasa Development Holding S.A., Luxembourg</b>	<b>47960</b>

**UBIK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 95.381.

—  
STATUTS

L'an deux mille trois, le trente juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Philippe Starck, administrateur de société, demeurant à Londres, 68, Portland Road, ici représentée par Madame Elise Lethuillier, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 juillet 2003.

2. LCF ROTHSCHILD CONSEIL, société anonyme, ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, R.C. Luxembourg B 59.956,

ici représentée par Madame Elise Lethuillier, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 juillet 2003.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Titre 1<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de UBIK LUXEMBOURG S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à quatre millions d'euros (4.000.000,- EUR) représenté par quarante mille (40.000) actions de cent euros (100,- EUR) chacune. Ces actions sont rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. L'assemblée générale pourra autoriser le conseil d'administration à augmenter le capital social initial à concurrence de trente-six millions d'euros (36.000.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de quatre millions d'euros (4.000.000,- EUR) à quarante millions d'euros (40.000.000,- EUR), le cas échéant par l'émission de trente-six mille (36.000) actions nouvelles de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes. En conséquence, l'Assemblée Générale pourra autoriser le Conseil d'Administration à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 12 ci-après, l'Assemblée Générale pourra autoriser le conseil d'administration à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Conformément aux dispositions de l'article 32-3(5) de la loi modifiée du 10 août 1915, le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 4.** La société a le pouvoir d'acquérir ses propres actions souscrites et entièrement libérées dans les conditions indiquées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, étant entendu que cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres actions ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les actions rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Le prix de rachat des actions rachetables sera calculé sur base de l'actif social net conformément à l'article cinq ci-après.

**Art. 5.** Le prix auquel seront rachetées les actions que la société se propose de racheter en application de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales sera égal à la valeur nette par action déterminée par le conseil d'administration à la date d'évaluation qui sera le jour de la prise de décision du conseil d'administration de procéder au rachat d'actions selon les modalités fixées ci-après.

La valeur de rachat des actions de la société s'exprimera par un chiffre par action et sera déterminée à la date d'évaluation en divisant les avoirs nets de la société constitués par ses avoirs moins ses engagements à la fermeture des bureaux à ce jour, par le nombre total des actions de la société en circulation lors de cette fermeture des bureaux, le tout en conformité avec les règles d'évaluation ci-dessous ou dans tout cas non couvert par elles, de la manière que le conseil d'administration estimera juste et équitable. Toutes ces règles d'évaluation et de disposition seront conformes aux principes de comptabilité généralement acceptés.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la valeur de rachat par le conseil d'administration sera définitive et liera la société ainsi que les actionnaires présents, passés ou futurs.

#### *Règles d'évaluation*

A. Les avoirs de la société sont censés comprendre:

- a) toutes liquidités en caisse ou en compte y inclus tout intérêt couru;
- b) tous comptes à recevoir;
- c) tous emprunts, actions, parts de capital, obligations, emprunts convertibles, droits de souscription, warrants, options et autres investissements et titres que la société possède ou pour lesquels elle a pris des engagements (sous réserve d'ajustements possibles d'une manière qui ne soit pas en opposition avec le paragraphe (B) (i) ci-dessous, pour tenir compte de fluctuations dans la valeur marchande des titres provoquées par la vente ex-dividende, ex-droits ou des pratiques similaires;
- d) tous titres et dividendes en titres à recevoir par la société;
- e) tous intérêts courus sur les valeurs mobilières à revenu fixe que possède la société, sauf si les montants en question sont compris ou inclus dans le principal de ces titres;
- f) les frais de premier établissement de la société y inclus les frais d'émission et de distribution des titres de la société pour autant que ces frais n'ont pas été amortis; et
- g) tous les autres avoirs de tous genre et nature avec les frais payés d'avance.

B. La valeur de ces avoirs sera déterminée comme suit:

(i) la valeur de toutes liquidités en caisse ou en compte, comptes à recevoir, frais payés d'avance, dividende en liquide et intérêts déclarés ou courus comme indiqué précédemment et non encore encaissés, sera considérée comme étant le montant total, sauf s'il n'est pas sûr que le montant sera payé ou touché en entier, auquel cas sa valeur sera réduite par la société de sorte qu'elle reflète sa valeur réelle, et les dividendes autres qu'en liquide déclarés et non encore reçus seront comptabilisés et évalués comme dividendes en liquide;

(ii) la valeur de tout emprunt, action, part de capital, obligation, emprunt convertible, droit de souscription, warrant ou option ou autre valeur d'investissement ou titre qui sera coté ou traité sur un marché boursier, sera déterminée à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation en prenant le dernier cours vendeur de la date d'évaluation à la Bourse qui est normalement le marché principal pour cette valeur mobilière, sauf si cette date d'évaluation est un jour férié à cette Bourse, auquel cas l'on appliquera le dernier cours vendeur du jour ouvrable précédent à cette Bourse, le tout enregistré par les moyens usuels applicables (ou en cas de défaut d'un cours vendeur, le dernier cours acheteur enregistré), mais en cas d'urgence ou de circonstances inhabituelles concernant le commerce de ces valeurs mobilières, si le conseil d'administration considère que ce prix ne reflète pas la valeur marchande réelle, il peut lui substituer tel chiffre qui à ses yeux reflète la valeur marchande réelle;

(iii) la valeur de tout investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment, qui ne sera pas coté ou traité à une Bourse, mais traité à un marché hors Bourse reconnu, sera évaluée d'une manière aussi rapprochée que possible de la méthode décrite dans le paragraphe B (ii) ci-dessus, à moins que le conseil d'administration n'estime qu'une autre forme de cotation reflète mieux sa valeur réelle, auquel cas cette forme de cotation sera utilisée;

(iv) la valeur de tout titre soumis à des restrictions (défini comme un titre dont le prix de revente peut être affecté par des restrictions légales ou contractuelles concernant la vente) que possède la société, sera évaluée d'une manière réelle en toute bonne foi par le conseil d'administration. Parmi les facteurs qui seront considérés pour fixer ces prix figurent la nature et la durée des restrictions affectant la vente du titre, le volume du marché pour des titres de la même espèce ou pour des titres dans lesquels le titre soumis à restriction est convertible, et, éventuellement l'abattement initial applicable lors de l'acquisition de ce titre sur la valeur marchande de titres de la même classe qui ne sont pas soumis à des restrictions ou de titres dans lesquels ils sont convertibles;

(v) la valeur de tout autre investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment ou d'autres biens pour lesquels aucune cotation de prix n'est disponible sera la valeur réelle déterminée par le conseil d'administration de bon-

ne foi de telle manière qu'elle soit conforme avec les règles comptables généralement acceptées dans la mesure où elles sont applicables, que le conseil d'administration considère appropriées de temps en temps; et

(vi) nonobstant ce qui précède, à chaque date d'évaluation, où la société se sera engagée à:

1) acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément sera indiqué comme une dette de la société alors que la valeur de l'actif à acquérir sera indiquée comme actif de la société;

2) vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément sera indiqué comme un actif de la société et l'élément à livrer ne sera pas renseigné dans les actifs de la société, sous réserve cependant que si la valeur ou la nature exactes de cette contrepartie ou cet élément d'actif ne sont pas connues à la date d'évaluation, alors que leur valeur sera estimée par le conseil d'administration.

C. Les dettes de la société sont censées comprendre:

a) tous emprunts, factures et comptes à payer;

b) tous intérêts courus sur des emprunts de la société (y inclus les commissions courues pour l'engagement à ces emprunts);

c) tous frais courus ou à payer;

d) toutes dettes connues, présentes ou futures, y inclus toutes obligations contractuelles échues de payer en liquide ou en nature, y inclus le montant de tous dividendes ou acomptes sur dividendes non payés déclarés par la société, lorsque la date d'évaluation tombe sur la date de déclaration ou y est postérieure, et le montant de tous les dividendes déclarés, mais pour lesquels les coupons n'ont pas encore été présentés et qui, par conséquent, n'ont pas été payés;

e) une provision suffisante pour des taxes sur le capital jusqu'à la date d'évaluation déterminée de temps en temps par le conseil d'administration et d'autres réserves éventuelles, autorisées et approuvées par le conseil d'administration; et

f) toutes les autres dettes de la société qu'elles qu'en soient l'espèce et la nature renseignées conformément aux règles comptables généralement admises, à l'exception du passif représenté par le capital social, les réserves et bénéfices de la société.

En déterminant le montant de ces dettes, le conseil d'administration peut calculer d'avance des frais d'administration et d'autres frais réguliers ou répétitifs sur une base annuelle ou autre période et il peut échelonner ces frais en portions égales sur la période choisie.

D. Les avoirs nets de la société («Avoirs Nets») représentent les avoirs de la société définis ci-dessus moins les dettes de la société définies ci-dessus à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation où la valeur de rachat est déterminée.

E. Tous investissements, soldes créditeurs ou autres avoirs et dettes de la société dont la valeur est exprimée en une monnaie autre que la devise du capital seront évalués, selon le cas, sur base des taux de change à la date du calcul de la valeur de rachat.

F. Pour déterminer la valeur de rachat, les avoirs nets seront divisés par le nombre d'actions de la société émises et en circulation à la date d'évaluation.

A ces fins:

a) Les actions offertes au rachat conformément au présent article seront considérées comme restant en circulation jusqu'immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation tel qu'indiqué dans cet article, et à partir du rachat jusqu'au moment du paiement, le prix de rachat sera considéré comme une dette de la société.

b) Les actions de la société souscrites comme émises et en circulation à partir du moment de l'acceptation d'une souscription et de sa comptabilisation dans les livres de la société qui en général, se fera immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation à laquelle s'applique leur souscription et émission; et les fonds à recevoir seront considérés comme un élément d'actif de la société.

## **Titre II.- Administration, Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

**Art. 8.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

**Art. 9.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

### **Titre III.- Assemblée générale et répartition des bénéfices**

**Art. 12.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

### **Titre IV.- Exercice social, Dissolution**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

### **Titre V.- Disposition générale**

**Art. 16.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1. LCF ROTHSCHILD CONSEIL, société anonyme, préqualifiée, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire 1 action et la libérer intégralement moyennant versement en espèces de sorte que le montant de cent euros (100,- EUR) se trouve à la disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

2. Monsieur Philippe Starck, prénommé, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire 39.999 actions et les libérer par un apport en nature de cinq cents (500) parts sociales de UBIK, société à responsabilité limitée de droit français, ayant son siège social à F-75011 Paris, 18/20, rue du Faubourg du Temple, soit 100% du capital social de la société.

En conformité avec l'article 26-1 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les parts sociales apportées de la société UBIK ont été évaluées dans un rapport établi en date du 22 juillet 2003 par HRT REVISION, S.à.r.l., réviseur d'entreprises, ayant son siège social à Luxembourg, qui conclut comme suit:

#### *«Conclusion:*

Il résulte en outre d'un certificat émanant du représentant de UBIK du 16 juillet 2003, que:

- Philippe Starck est propriétaire de 500 parts de la société UBIK EURL, soit 100% du capital social total;
- les 500 parts apportées sont entièrement libérées;
- Philippe Starck est le seul ayant droit sur ces parts et ayant les pouvoirs d'en disposer;
- aucune des 500 parts n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des actions n'est sujette à saisie;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs sauf application de l'article 1832-2 du Code Civil en cas de pluralité d'associés;
- selon la loi française et les statuts de la société, ces actions sont librement transmissibles sauf application de l'article 1832-2 du Code Civil en cas de pluralité d'associés;
- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des parts de la société, requises en France, seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant ledit apport en nature.»

Lesdits rapport et certificat resteront, après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, il est déclaré que l'apport en nature est fait sous le fruit des dispositions de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle qu'amendée, prévoyant l'exonération du droit d'apport.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ trois mille euros (3.000,- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statuaire.

2.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3.- Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Marc Ambroisien, directeur, né à Thionville (France), le 8 mars 1962, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

b) Madame Elise Lethuillier, juriste, née à Dreux (France), le 17 novembre 1972, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

c) Monsieur Reinald Loutsch, sous-directeur principal, né à Pétange, le 18 mai 1962, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

4.- Est nommé commissaire aux comptes:

HRT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à L-1525 Luxembourg, 23, Val Fleuri, R.C. Luxembourg B 51.238.

5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2008.

6.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Lethuillier, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, vol. 140S, fol. 13, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2003.

G. Lecuit.

(052469.3/220/276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

---

**DATENSPEICH D.P.S.C. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 47.653.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2003, réf. LSO-AI00256, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2003.

FIDUPAR

Signatures

(053466.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

---

**DATENSPEICH D.P.S.C. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 47.653.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2003, réf. LSO-AI00257, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2003.

FIDUPAR

Signatures

(053467.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

---

**DATENSPEICH D.P.S.C. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 47.653.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2003, réf. LSO-AI00259, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2003.

FIDUPAR

Signatures

(053468.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

---

**INIS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 57.813.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 1<sup>er</sup> août 2003 que:

- Les administrateurs prennent acte de la démission avec effet au 31 juillet 2003 de M. Rui Fernandes Da Costa, employé privé, né le 2 mai 1974, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant à L-7321 Steinsel, 4, rue des Fraises, en tant qu'administrateur de la société;

- Les administrateurs décident à l'unanimité de coopter en remplacement de l'administrateur démissionnaire avec effet immédiat TMF CORPORATE SERVICES S.A., société anonyme enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le n° B 84.993 ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri. TMF CORPORATE SERVICES S.A. achèvera le mandat de son prédécesseur et sa cooptation sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2003.

Pour avis conforme

M. Kohl

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2003, réf. LSO-AH02199. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053289.3/805/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

**KLÖCKNER PENTAPLAST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 84.253.

## EXTRAIT

L'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue le 15 juillet 2003 a nommé Monsieur Franz Josef Seipelt au conseil d'administration de la Société son mandat se terminant lors de l'assemblée statuant sur les comptes annuels de l'exercice se terminant le 30 septembre 2006.

L'assemblée générale a modifié la période de nomination en tant qu'administrateur de Monsieur Norbert Gunderlach et Monsieur Tom Goeke, de sorte que leur mandat en tant qu'administrateur de la Société prendra fin lors de l'assemblée statuant sur les comptes annuels de l'exercice se terminant le 30 septembre 2006.

L'assemblée générale confirme que suite à ce qui précède le conseil d'administration de la Société se compose comme suit:

- Monsieur Peter Gangsted, administrateur non exécutif, Vorsitzender der Geschäftsführung CINVEN GmbH, demeurant à Jaminstrasse 10, 61476 Kronberg, Allemagne, son mandat se terminant lors de l'assemblée statuant sur les comptes annuels de l'exercice se terminant le 30 septembre 2007,

- Monsieur Oliver Frey, administrateur non exécutif, Geschäftsführer CINVEN GmbH, demeurant à Junkernfeldstrasse 3, 61381 Friedrichsdorf, Allemagne, son mandat se terminant lors de l'assemblée statuant sur les comptes annuels de l'exercice se terminant le 30 septembre 2007,

- Monsieur Brent Wheeler, administrateur non exécutif, directeur, demeurant au 101, College Road, Dulwich, Londres, SE21 7HN Royaume-Uni, son mandat se terminant lors de l'assemblée statuant sur les comptes annuels de l'exercice se terminant le 30 septembre 2007,

- Monsieur Timothy J. Walsh, administrateur non exécutif, general partner J.P. MORGAN PARTNERS, demeurant au 5 Greystone Farm Lane, Westport, CT 06880, Etats-Unis d'Amérique, son mandat se terminant lors de l'assemblée statuant sur les comptes annuels de l'exercice se terminant le 30 septembre 2007,

- Monsieur Norbert Gunderlach, administrateur exécutif, manager KLÖCKNER PENTAPLAST GmbH & Co. KG, demeurant Am Goldberg, 23, 63150 Heusenstamm, Allemagne, son mandat se terminant lors de l'assemblée statuant sur les comptes annuels de l'exercice se terminant le 30 septembre 2006,

- Monsieur Tom Goeke, administrateur exécutif, manager KLÖCKNER PENTAPLAST OF AMERCIA, demeurant à Hillsboro Lane, 6254, VA 22932 Croze, Etats-Unis d'Amérique, son mandat se terminant lors de l'assemblée statuant sur les comptes annuels de l'exercice se terminant le 30 septembre 2006,

- Monsieur Franz Josef Seipelt, administrateur exécutif, CFO KLÖCKNER PENTAPLAST GmbH & Co. KG, demeurant à 109 Klixdorf, 47906 Kempen, Allemagne, son mandat se terminant lors de l'assemblée statuant sur les comptes annuels de l'exercice se terminant le 30 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 29 août 2003.

*Pour KLÖCKNER PENTAPLAST S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2003, réf. LSO-AI00714. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054306.3/581/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

**VIRNASA DEVELOPMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 65.443.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 1<sup>er</sup> août 2003 que:

- Les administrateurs prennent acte de la démission avec effet au 31 juillet 2003 de M. Rui Fernandes Da Costa, employé privé, né le 2 mai 1974, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant à L-7321 Steinsel, 4, rue des Fraises, en tant qu'administrateur de la société;

- Les administrateurs décident à l'unanimité de coopter avec effet immédiat TMF SECRETARIAL SERVICES S.A., société anonyme, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le n° B 94.029 ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. TMF SECRETARIAL SERVICES S.A. achèvera le mandat de son prédécesseur et sa cooptation sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2003.

Pour avis conforme

M. Kohl

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2003, réf. LSO-AH02177. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(053303.3/805/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

**LUXSTREAM I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Luxembourg, 3, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 87.298.

L'an deux mille trois, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUXSTREAM I S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Hesperange, en date du 25 avril 2002, publié au Mémorial Recueil C numéro 1103 du 18 juillet 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Werner Lizen, administrateur de sociétés, demeurant à E. Opdebeecklaan 66, 3140 Keerbergen (Belgique),

qui désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Hubertus Goessens, administrateur de sociétés, demeurant à Sikkelhegge 3, 6225 KN Maastricht (Pays-Bas).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Transfert du siège social de la société de L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo à L-1445 Luxembourg, 3, rue Thomas Edison.

2) Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et décharge.

3) Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

4) Acceptation de la démission de INSINGER TRUST LUXEMBOURG S.A. de son mandat d'administrateur et décharge.

5) Nomination d'un nouvel administrateur.

6) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo à L-1445 Luxembourg, 3, rue Thomas Edison.



*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes, EQUITY TRUST LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo et lui accorde pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer un nouveau commissaire aux comptes qui continuera le mandat du commissaire démissionnaire, donc jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2007:

Monsieur Jean Reuter, expert-comptable, né à Luxembourg, le 17 juillet 1941, demeurant à L-1445 Luxembourg, 3, rue Thomas Edison.

*Quatrième résolution*

L'assemblée accepte la démission de INSINGER TRUST LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo de son mandat d'administrateur et lui accorde pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de nommer un nouvel administrateur qui continuera le mandat du commissaire démissionnaire, donc jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2007:

MAMMOT bvba, ayant son siège social à Leuvensesteenweg 369, bus 4, B-1932 Zaventem, inscrite au registre de commerce de Bruxelles sous le numéro 652.606.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: W. Lizen, H. Goessens, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, vol. 18CS, fol. 33, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2003.

G. Lecuit.

(052704.3/220/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

**BANISTER INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 88.804.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 juillet 2003*

- La démission de Maître Yolande Gevaudan de son poste d'administrateur est acceptée et l'assemblée lui donne pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'au 13 juin 2003.

- Monsieur Stéphane Morelle est nommé administrateur en lieu et place de Maître Yolande Gevaudan. Le mandat de Monsieur Morelle viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2008.

- Maître Karine Vilret-Huot est nommée administrateur-délégué attachée à la gestion journalière, conformément à l'article 10 des statuts;

- Il est décidé que les opérations suivantes restent néanmoins soumises à l'approbation du conseil d'administration qui se réunira sous la présidence de Maître Karine Vilret-Huot:

. ouverture ou clôture de comptes bancaires;

. souscription d'emprunts ou octroi des prêts;

. signature des contrats ou toute transaction portant sur des montants supérieurs à EUR 15.000,-;

. toute modification importante relative aux actifs de la société;

. d'une manière générale, toute opération ne relevant pas de l'activité ordinaire de la société, qui consiste dans la gestion de l'immeuble.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2008.

A l'issue de l'assemblée, le conseil d'administration est composé de:

- Karine Vilret-Huot (administrateur-délégué)

- Coralie Czerwinski

- Stéphane Morelle

Strassen, le 30 juillet 2003.

Pour extrait sincère et conforme

K. Vilret-Huot

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2003, réf. LSO-AI00661. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054396.3/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

**SunlightLuxco III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 90.340.

## RECTIFICATIF

In the year two thousand and three, on the twenty-second day of July.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the sole associate of SunlightLuxco III, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg incorporated by deed of the undersigned notary, on 26th November 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter called the «Mémorial C») number 81 of 28th January 2003 and amended for the last time by deed of the undersigned notary, on 15th May 2003, not yet published in the Mémorial C.

The meeting was presided by M<sup>e</sup> Léon Gloden, maître en droit, residing in Luxembourg.

M<sup>e</sup> Rémi Chevalier, maître en droit, residing in Luxembourg was appointed as secretary and scrutineer.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The sole associate represented as well as the number of shares held by it are shown on an attendance list signed by the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to this document to be filed with the registration authorities.

As it appears from said attendance list, all the seventeen thousand seven hundred and fifty-five (17,755) shares in issue are represented on behalf of a proxy attached to the deed of May 15, 2003 at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

2. The agenda of the meeting is as follows:

In the English version of the minutes of the extraordinary general meeting held on 15th May 2003, in order to rectify a technical error, it is necessary to replace the following sentence «The decision to pay interim dividends is taken by the manager(s)» with the following sentence «Interim accounts are established by the manager(s)» in point 2.D of the agenda as well as in the fourth resolution taken.

3. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

After deliberation the meeting unanimously resolves as follows:

*Sole resolution*

The meeting resolves to replace the following sentence «The decision to pay interim dividends is taken by the manager(s)» with the following sentence «Interim accounts are established by the manager(s)» in point 2.D of the agenda as well as in the fourth resolution of the English version of the minutes of the extraordinary general meeting held on 15th May 2003.

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at six hundred Euro (600.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this deed.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le vingt-deuxième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société SunlightLuxco III, S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social à Luxembourg L-2636 au 12, rue Léon Thyès, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C») numéro 81 du 28 janvier 2003 et modifié en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 15 mai 2003 non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée fut présidée par Maître Léon Gloden, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Maître Rémi Chevalier, maître en droit, demeurant à Luxembourg, fut désigné comme secrétaire et scrutateur.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'associé unique représenté ainsi que le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence signée par le Président, le secrétaire et scrutateur et le notaire instrumentant. La liste de présence sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il résulte de ladite liste de présence que toutes les dix-sept mille sept cent cinquante-cinq (17.755) parts sociales émises sont présentes ou représentées en vertu de la procuration annexée à l'acte du 15 mai 2003 à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Dans la version anglaise du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 15 mai 2003, afin de rectifier une erreur matérielle, il y a lieu de remplacer la phrase suivante «The decision to pay interim dividends

is taken by the manager(s)» par la phrase suivante «Interim accounts are established by the manager(s)» d'une part, à l'ordre du jour point 2 D, et d'autre part, à la quatrième résolution prise.

3. Il résulte de ce qui précède que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour. Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de remplacer la phrase suivante «The decision to pay interim dividends is taken by the manager(s)» par la phrase suivante «Interim accounts are established by the manager(s)» dans la version anglaise du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 15 mai 2003 d'une part, à l'ordre du jour point 2 D, et d'autre part, à la quatrième résolution prise.

*Dépenses*

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société sont estimées à six cents Euros (600,- EUR).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivie d'une version française, il est spécifié qu'en cas de divergence avec la version française le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Gloden, R. Chevalier, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2003, vol. 139S, fol. 86, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2003.

G. Lecuit.

(053566.3/220/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

---

**SunlightLuxco III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 90.340.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2003.

G. Lecuit.

(053569.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

---

**IS.CO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 85.055.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 21 juillet 2003*

*Résolutions*

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Ferdinando Cavalli décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 4 juin 2003.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2003 comme suit:

*Conseil d'administration*

MM. Lino Berti, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Ferdinando Cavalli, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Jean-Marc Leonard, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Mme Maria Chiapolino, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes*

ERNST & YOUNG S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2003, réf. LSO-AH06106. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(053473.3/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

---

**PFCME HOLDING S.A., PRIVATE FINANCE CAPITAL MARKET & EQUITIES HOLDING S.A.,  
Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 70.840.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 15 mai 2003*

La cooptation de la société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

Fait à Luxembourg, le 15 mai 2003.

Certifié sincère et conforme

PFCME HOLDING S.A., PRIVATE FINANCE CAPITAL MARKET & EQUITIES HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2003, réf. LSO-AH05669. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(053485.3/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

**I.S.H. S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 95.413.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt et un août.

Par-devant Maître Léon Thomas, dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Michel Edde, homme d'affaires, demeurant à Immeuble Boustany, Yarze/Baabda, Liban, ici représenté par Maître Albert Wildgen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Beyrouth (Liban), le 20 août 2003.

2) Maître Nassib Chedid, avocat, demeurant à Immeuble Wardé, 22, rue Chebaro, Achrafieh, Beyrouth, Liban, ici représenté par Maître Albert Wildgen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Beyrouth (Liban), le 20 août 2003.

3) Monsieur Nabil Nahas, homme d'affaires, demeurant à Centre Ghaleb, 5e étage, Baabda/Brazilia, Liban, ici représenté par Maître Albert Wildgen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Beyrouth (Liban), le 20 août 2003.

Ces procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société anonyme holding sous la dénomination de I.S.H. S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg. Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout endroit à l'intérieur de la commune du siège social. La société peut établir, par simple décision du conseil d'administration, des sièges administratifs, succursales, agences, comptoirs et dépôts, tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société n'aura directement aucune activité industrielle et ne maintiendra pas d'établissement commercial ouvert au public.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine. Elle pourra participer à la création, au développement, à la formation et au contrôle de toute entreprise et acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, avec ou sans garantie, et en toutes monnaies y compris par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent, en restant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée, prenant cours ce jour. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les formes requises pour les modifications aux statuts.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-six euros (EUR 1.399.986,-) divisé en vingt-deux mille deux cent vingt-deux (22.222) actions d'une valeur nominale de soixante-trois euros (EUR 63,-) par action, toutes intégralement libérées.

Le capital autorisé est fixé à un total de six millions trois cent mille euros (EUR 6.300.000,-) représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de soixante-trois euros (EUR 63,-) chacune.

Le capital autorisé et souscrit de la société peut être augmenté ou diminué par une décision prise en assemblée générale aux conditions et majorités requises pour les modifications statutaires.

Par ailleurs, le conseil d'administration est autorisé durant une période expirant cinq années après la date de la publication des présents statuts, d'augmenter de temps en temps le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Il peut être souscrit à ces augmentations de capital, des actions peuvent être vendues et émises contre paiement en espèces, apports en nature en observant alors les prescriptions légales applicables et par l'incorporation de toutes réserves libres et bénéfiques reportés susceptibles d'incorporation au capital social suivant la loi avec ou sans prime d'émission comme le conseil d'administration l'aura déterminé. Le conseil d'administration peut donner pouvoir à un membre du conseil d'administration ou à un employé de la société ou à toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions représentant une partie ou la totalité du montant de l'augmentation de capital.

La société est autorisée, dans les termes et conditions de la loi, de racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire.

La société reconnaît une seule personne par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action aussi longtemps qu'une personne n'a été désignée comme étant le seul propriétaire dans les relations avec la société.

**Art. 7.** Les héritiers, légataires, ayants-droit ou créanciers d'un actionnaire, ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, provoquer l'apposition de scellés ou l'inventaire des biens et valeurs de la société ni en demander le partage ou la licitation, ni prendre des mesures conservatoires ou s'immiscer d'aucune manière dans son administration.

**Art. 8.** La société est administrée par un conseil de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale.

La durée de leur mandat est de une année, ils sont rééligibles. L'assemblée générale des actionnaires peut les révoquer à tout moment.

**Art. 9.** Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent. Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil d'administration par tous moyens, même verbalement.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour engager la société. Ses décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés à condition que la moitié au moins des membres soit présente ou représentée.

Des décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les membres du conseil d'administration, auront le même effet que des décisions votées lors d'une réunion du conseil d'administration.

La société est valablement engagée par la signature individuelle d'un administrateur.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués en observant les termes et conditions de la loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion de la société à un ou plusieurs administrateurs-délégués qui seront également chargés de l'exécution des décisions du conseil. Le conseil d'administration peut aussi confier la direction, soit de l'ensemble, soit de telle partie des activités sociales à un ou plusieurs directeurs ou fondés de pouvoir.

**Art. 11.** L'assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires, associés ou non, ou un ou plusieurs réviseurs d'entreprises pour exercer une surveillance sur la société.

Leur mandat est de une année, ils sont rééligibles. L'assemblée peut les révoquer à tout moment.

L'assemblée fixe leur rémunération.

Si le nombre des commissaires ou des réviseurs d'entreprises est réduit, par suite de décès ou autrement, de plus de moitié, le conseil d'administration doit convoquer immédiatement l'assemblée générale pour pourvoir au remplacement des commissaires ou réviseurs d'entreprises manquants.

Lorsque la société remplira les conditions requises par la loi et que la présence d'un réviseur d'entreprises devienne indispensable, le mandat des commissaires aux comptes s'éteindra à la plus prochaine Assemblée générale ordinaire suivant la date de nomination du ou des premiers réviseurs d'entreprises.

Inversement, si la société n'est plus tenue de maintenir le mandat des réviseurs d'entreprise, il pourra être mis fin à leur mandat lors de l'Assemblée générale ordinaire constatant cet état et nommant un ou plusieurs commissaires aux comptes.

**Art. 12.** L'assemblée générale régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société qui figurent à l'ordre du jour.

**Art. 13.** L'assemblée générale ordinaire se réunit annuellement de plein droit, le dernier lundi du mois de mai à 12.30 heures au siège de la société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans la convocation. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le jour ouvrable suivant, à la même heure.

**Art. 14.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 15.** Pour l'exécution des présents statuts, tous les actionnaires, administrateurs ou commissaires de la société font élection de domicile au siège social de la société où toutes communications, sommations, assignations et significations pourront être faites valablement.

**Art. 16.** Toutes les contestations qui pourraient s'élever pendant la durée de la société ou lors de sa liquidation entre les actionnaires ou entre actionnaires et administrateurs relativement aux affaires sociales seront soumises à deux arbitres, chacune des deux parties en nommant un.

En cas de désaccord, les deux premiers arbitres désigneront d'un commun accord un troisième arbitre et les décisions seront prises à la majorité.

La décision majoritaire des arbitres sera obligatoire et sans recours.

A défaut de nomination par l'une des parties d'un arbitre endéans la huitaine suivant invitation lui adressée par lettre recommandée la partie la plus diligente aura recours à Monsieur le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière de référé qui nommera un arbitre.

**Art. 17.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se remettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales.

#### *Dispositions transitoires*

1) Exceptionnellement le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre de la même année.

2) L'assemblée générale ordinaire se réunira pour la première fois en l'an deux mille quatre.

#### *Souscription et Libération*

Les souscripteurs ont souscrit et ont libéré en espèces les montants ci-après indiqués:

<i>Actionnaire</i>	<i>Capital souscrit</i>	<i>Capital libéré</i>	<i>Nombre d'actions</i>
1) Michel Edde .....	1.399.860,-	1.399.860,-	22.220
2) Nassib Chedid .....	63,-	63,-	1
3) Nabil Nahas .....	63,-	63,-	1
Total: .....	1.399.986,-	1.399.986,-	22.222

La preuve de ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant de sorte que la somme de un million trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-six euros (EUR 1.399.986,-) est dès à présent à la disposition de la société.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de dix-sept mille euros (EUR 17.000,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des premiers administrateurs est fixé à trois.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Maître Albert Wildgen, avocat à la Cour, né le 13 juin 1953 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg;

- Maître Pierre Metzler, avocat à la Cour, né le 28 décembre 1969 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg;

- Maître François Brouxel, avocat à la Cour, né le 16 septembre 1966 à Metz (France), demeurant à Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société civile KPMG AUDIT, établie à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.

4) Les mandats des premiers administrateurs respectivement du commissaire aux comptes expireront à la prochaine assemblée générale ordinaire.

5) Le siège de la société est fixé à L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, agissant ès-dites qualités, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Wildgen, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2003, vol. 140S, fol. 29, case 2. – Reçu 13.999,86 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 27 août 2003.

T. Metzler.

(053079.3/222/164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2003.

**JET-7, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**  
Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 18, rue d'Audun.  
R. C. Luxembourg F 189.  
Constitution par acte sous seing privé du 23 août 2003.

## STATUTS

Entre les soussignés:

1. Monsieur Marc Arend, gérant de société demeurant 7, rue Marie Curie 57200 Sarreguemines;
  2. Madame Briola-Dias Flora, Indépendante, demeurant à L-4994 Sprinkange, 25, route de Longwy;
  3. Monsieur Fuchs Yves, éducateur sportif, demeurant à L-2146 Luxembourg, 83, rue de Merl;
  4. Mademoiselle Briola Suzanna, étudiante, demeurant à L-4994 Sprinkange, 25, route de Longwy;
- il a été arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une association sans but lucratif, régie par les présents statuts et la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

### Chapitre 1<sup>er</sup>. Dénomination - Siège - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association est dénommée JET-7, association sans but lucratif.  
Son siège social est établi à L-4018 Esch-sur-Alzette, 18, rue Audun.

**Art. 2.** L'association a pour but: la réflexion, la mise en oeuvre de journées et soirées de divertissement, de loisir. L'association a aussi également comme objet la réalisation de rencontres, séminaires, manifestations, l'organisation diverse de relations amicales entre personnes majeures sans distinction de sexe, de profession, de race, de couleur, et de confession, sans oublier un entraînement régulier du corps et de l'esprit ainsi que tout ce qui se rapporte à cet objet social.

Pour assurer le bon fonctionnement de l'association, cette dernière pourra effectuer toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Après paiement de la cotisation annuelle, dont le montant est fixé chaque année par l'assemblée générale à 150,- euros.

Les membres paient une participation aux frais lors de chaque opération. Cette participation sera définie par avance par le conseil d'administration. Ce montant est à payer par anticipation et vaut acceptation de l'organisation, ses frais et ses dépenses et sont fixées au prorata des membres présents.

**Art. 3.** La durée de l'association est illimitée.

### Chapitre 2. Membres - Admissions - Démissions - Exclusions

**Art. 4.** L'association se compose de membres effectifs et de membres honoraires.

**Art. 5.** Le nombre de membres effectifs ne peut pas être inférieur à trois et est limité à onze. Le nombre des membres honoraires est illimité.

Le courrier interne est disponible au siège de l'association à l'intention des membres.

**Art. 6.** Le conseil d'administration statue à l'unanimité afin de conférer la qualité de membre effectif et honoraire. La démission et l'exclusion des associés sont régies par la loi.

**Art. 7.** Le montant de la cotisation minimum ne pourra être inférieur à 50,- euros, ni supérieur à 200,- euros, et est fixé par l'assemblée générale.

### Chapitre 3. Administration

**Art. 8.** L'association est gérée par un conseil d'administration, désigné ci-après par le conseil, qui sera composé de trois à onze membres.

**Art. 9.** Un président, une secrétaire et un trésorier sont désignés parmi les membres par le conseil pour une durée de trois années consécutives. Le cumul des charges n'est pas autorisé. Les membres sortants sont rééligibles.

**Art. 10.** Le président convoque les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, les réunions du conseil d'administration et arrête l'ordre du jour et signe, ensemble avec le secrétaire, les procès-verbaux. L'assemblée générale ordinaire mensuelle aura lieu le 3<sup>ème</sup> mardi de chaque mois et si c'est un jour férié, le mardi suivant. Les réunions du conseil d'administration auront lieu au minimum une fois par mois, et ce, le 2<sup>ème</sup> lundi de chaque mois. Si ce jour est un jour férié, le lundi suivant. Toutes ces réunions débuteront à 20.00 heures, au siège de l'association, sauf décision contraire communiquée par le président, en temps utile et par tout moyen.

Les secrétaires et membres renoncent d'avance à ces fins à une invitation personnelle et donne décharge au conseil d'administration alors en fonction.

**Art. 11.** Les décisions du conseil sont prises à la majorité des voix, sauf disposition contraire des statuts. Le conseil se réunit valablement quand au moins la moitié des membres est présente.

**Art. 12.** Les droits, devoirs et responsabilités des membres du conseil sont réglés par les articles 13 et 14 de la loi sur les associations sans but lucratif.

**Art. 13.** Tout chèque, contrat, traite, contrat de travail, ou tout autre engagement vis-à-vis d'un tiers devra être préalablement approuvé par le conseil d'administration.

**Art. 14.** Le trésorier tiendra une comptabilité régulière. Les comptes sont soumis à l'assemblée générale, après avoir été contrôlés au préalable par deux réviseurs de caisse désignés par la précédente assemblée générale.

Le secrétaire dresse un rapport de toutes décisions prises. Ces rapports sont contresignés par le président et le trésorier pour information et approbation. Pour les rapports des réunions le Conseil d'administration peut nommer, le cas échéant, un rapporteur-secrétaire spécial à ces fins.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre; par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre 2003.

#### **Chapitre 4. Assemblée générale**

**Art. 15.** L'assemblée générale se tiendra le troisième jeudi de chaque mois d'août, et si c'est un jour férié, le jeudi suivant. Dans cette assemblée, le président, le secrétaire et le trésorier présentent un rapport sur la situation de l'association et sur sa gestion.

Les droits, devoirs et responsabilités des membres du conseil sont réglés par les articles 13 et 14 de la loi sur les associations sans but lucratif.

**Art. 16.** Le droit de vote à l'assemblée est réservé aux seuls membres effectifs.

**Art. 17.** Les convocations aux assemblées générales se font par simple lettre huit jours au moins avant la date de l'assemblée générale.

**Art. 18.** Toutes les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité des membres présents, sauf les exceptions prévues par la loi ou par les statuts. En cas de parité des voix, la proposition est rejetée.

**Art. 19.** Chaque membre effectif pourra se faire représenter aux assemblées générales par un autre membre effectif disposant d'une procuration écrite. Aucun membre ne pouvant détenir plus d'une procuration.

**Art. 20.** En cas de dissolution, volontaire ou forcée, de l'association, le ou les liquidateurs mettront l'actif social net, après acquittement du passif, à la disposition de l'Office Social de la ville de Esch-sur-Alzette.

**Art. 21.** Pour tous les cas non prévus aux présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent expressément aux dispositions de la loi du 26 avril 1928.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Tous les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à ce jour et elle a élu au conseil d'administration:

1. Monsieur Marc Arend, gérant de société demeurant 7, rue Marie Curie 57200 Sarreguemines;
2. Madame Briola-Dias Flora, Indépendante, demeurant à L-4994 Sprinkange, 25, route de Longwy;
3. Monsieur Fuchs Yves, éducateur sportif, demeurant à L-2146 Luxembourg, 83, rue de Merl;
4. Mademoiselle Briola Suzanna, étudiante, demeurant à L-4994 Sprinkange, 25, route de Longwy.

#### *Réunion du conseil d'administration*

Tous les administrateurs se sont réunis ce jour et ont désigné à l'unanimité les membres du conseil en qualité de:

1. Président: M. Arend Marc, demeurant 7, rue Marie Curie, 57200 Sarreguemines;
2. Secrétaire: Mme Briola-Dias Flora, demeurant à L-4994 Sprinkange, 25, route de Longwy;
3. Trésorier: M. Fuchs Yves, demeurant à L-2146 Luxembourg, 83, rue de Merl;
4. Réviseur de caisse: Mlle Briola Suzanna, demeurant à L-4994 Sprinkange, 25, route de Longwy.

Dressé à Esch-sur-Alzette, le 23 août 2003.

S. Briola, M. Arend, Y. Fuchs, F. Briola.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2003, réf. LSO-AH05655. – Reçu 243 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053381.3/000/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

#### **MARCHESINI INVESTMENT GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 70.133.

#### *Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 24 avril 2003*

La cooptation de la société LOUV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

Fait à Luxembourg, le 24 avril 2003.

Certifié sincère et conforme

MARCHESINI INVESTMENT GROUP S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2003, réf. LSO-AH04230. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053487.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.



**CREAMARK CONCEPT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4972 Dippach, 53A, route de Luxembourg,  
R. C. Luxembourg B 79.794.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03326, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2003.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(053415.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

---

**PHOTON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 46.984.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2003, réf. LSO-AI00261, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2003.

FIDUPAR

Signatures

(053470.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

---

**PHOTON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 46.984.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2003, réf. LSO-AI00260, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2003.

FIDUPAR

Signatures

(053469.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

---

**FILUXEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 57.626.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 27 juin 2003*

- Les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de trois Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour une période allant jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes annuels au 31 janvier 2004.

*La composition du Conseil d'Administration est la suivante:*

- \* Michel Guillet, Administrateur de sociétés, 26, rue Barbet de Jouy F-75007 Paris,
- \* Manuel Frias, Administrateur de sociétés, 20, avenue Guillaume L-1650 Luxembourg,
- \* Rémi Terrail, Administrateur de sociétés, 4, rue Nicolas Chuquet F-75017 Paris.

*Le Commissaire aux Comptes est:*

ERNST & YOUNG, 6 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

- Les actionnaires ont décidé à l'unanimité la fin du mandat de Messieurs John Burgess et Ian Riley, comme Administrateurs.

Certifié sincère et conforme

Pour FILUXEL S.A.

SGG - SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03202. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053481.3/795/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

---

**ATLI ADVANCED TECHNOLOGY LUXEMBOURG INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 55.844.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2002, réf. LSO-AI00264, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2003.

FIDUPAR

Signatures

(053471.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

---

**KORSNÄS PACKAGING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 74.002.

RECTIFICATIF

Lors de la publication des comptes annuels 2002 de cette société au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 808, le 1<sup>er</sup> août 2003, une erreur a été commise au niveau de l'orthographe (faute de frappe) du nom KORSNÄS.

Veuillez remplacer le nom KORSNAIS PACKAGING S.A., présent dans cette publication, par le véritable nom KORSNÄS PACKAGING S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Mahrouk.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2003, réf. LSO-AH06115. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(053472.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

---

**D.S. CORPORATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.  
R. C. Luxembourg B 79.334.

Les bilan et annexes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 29 août 2003, réf. LSO-AH06003, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2003.

Signature.

(053474.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

---

**AUCHAN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.  
R. C. Luxembourg B 45.515.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 2 décembre 2002*

1. La démission de Monsieur Denis Binault de son mandat d'Administrateur et d'Administrateur-Délégué est actée et décharge spéciale lui est donnée pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de sa démission.

2. La nomination de Monsieur François Remy, DG Pays, 27, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, comme Administrateur en remplacement de Monsieur Denis Binault est acceptée. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2005.

3. Autorisation spéciale est donnée au Conseil d'Administration afin de nommer Monsieur François Remy Administrateur-Délégué d'AUCHAN LUXEMBOURG S.A. et de cette manière de lui conférer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société. Monsieur François Remy pourra ainsi engager la société par sa seule signature quant à cette gestion.

Certifié sincère et conforme

Pour AUCHAN LUXEMBOURG S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2003, réf. LSO-AH05668. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053483.3/795/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

---

**DOT FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 23.593.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2003, réf. LSO-AI00265, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2003.

FIDUPAR

Signatures

(053476.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

---

**FRIN S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.  
R. C. Luxembourg B 33.064.

—  
Le bilan et annexes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 29 août 2003, réf. LSO-AH06004, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2003.

Signature.

(053477.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

---

**BENTON & NOLAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 18.288.

—  
Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, réf. LSO-AH01263, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2003.

BENTON & NOLAN HOLDING S.A.

Signature

(053636.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

---

**BENTON & NOLAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 18.288.

—  
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, réf. LSO-AH01273, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2003.

BENTON & NOLAN HOLDING S.A.

Signature

(053637.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

---

**BENTON & NOLAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 18.288.

—  
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, réf. LSO-AH01274, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2003.

BENTON & NOLAN HOLDING S.A.

Signature

(053638.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

---

**BENTON & NOLAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 18.288.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, réf. LSO-AH01276, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2003.

BENTON & NOLAN HOLDING S.A.

Signature

(053639.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

---

**BENTON & NOLAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 18.288.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, réf. LSO-AH01277, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2003.

BENTON & NOLAN HOLDING S.A.

Signature

(053640.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

---

**BENTON & NOLAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 18.288.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, réf. LSO-AH01278, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2003.

BENTON & NOLAN HOLDING S.A.

Signature

(053641.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

---

**BENTON & NOLAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 18.288.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, réf. LSO-AH01301, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2003.

BENTON & NOLAN HOLDING S.A.

Signature

(053642.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

---

**BENTON & NOLAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 18.288.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, réf. LSO-AH01282, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2003.

BENTON & NOLAN HOLDING S.A.

Signature

(053643.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

---

**BONVALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 37.672.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 12 décembre 2002*

- Les mandats d'Administrateurs de Madame Marjorie Fever, employée privée, 11, avenue Grande-Duchesse Charlotte, L-5654 Mondorf-les-Bains, en remplacement de Madame Françoise Stamet, décédée, et la société LOUV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois au capital social de EUR 12.500,-, 23, avenue de Monterey, L-2086 Luxembourg, en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire sont ratifiés;

- les mandats d'Administrateurs de Monsieur Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., 20, rue de Woiver, L-4687 Differdange, de Madame Marjorie Fever, employée privée, 11, avenue Grande-Duchesse Charlotte, L-5654 Mondorf-les-Bains et de la société LOUV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois au capital social de EUR 12.500,-, 23, avenue de Monterey, L-2086 Luxembourg, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008;

- le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Fait à Luxembourg, le 12 décembre 2002.

Certifié sincère et conforme

BONVALUX S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03199. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053479.3/795/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

**ABC DU TRANSPORT EXPRESS/MESSAGERIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8832 Rombach/Martelange, 5, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 86.332.

## EXTRAIT

Suivant acte reçu par le notaire Léonie Grethen de résidence à Rambrouch, le 2 mai 2003, enregistré à Redange, le 5 mai 2003, au volume 402, folio 72, case 11, les modifications suivantes des statuts sont à noter:

I. L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de l'adresse actuelle à l'adresse suivante: L-8832 Rombach/Martelange, 5, route d'Arlon.

II. Les actionnaires décident ensuite d'étendre l'objet social à l'activité de «commerce en gros de véhicules d'occasion».

III. Suite aux résolutions prises par les actionnaires, ils décident de donner la teneur suivante à l'article 1<sup>er</sup>, deuxième alinéa et à l'article 2 des statuts:

«**Art. 1<sup>er</sup>. Deuxième alinéa.** Le siège social est fixé dans la Commune de Rambrouch.»

«**Art. 2.** La société a pour objet:

- le commerce en gros de fruits et légumes,
- le transport de marchandises par la route avec des véhicules de plus de 6 tonnes,
- la location de moyens de transports automoteurs,
- le commerce en gros de véhicules d'occasion.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 23 juillet 2003.

L. Grethen.

(053654.3/240/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

**ABC DU TRANSPORT EXPRESS/MESSAGERIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8832 Rombach/Martelange, 5, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 86.332.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L. Grethen.

(053657.3/240/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

**ELIFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 57.622.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 27 juin 2003*

- Les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de quatre Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour une période allant jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes annuels au 31 janvier 2004.

*La composition du Conseil d'Administration est la suivante:*

- \* Michel Guillet, Administrateur de sociétés, 26, rue Barbet de Jouy F-75007 Paris,
- \* Philippe Bernard, Administrateur de sociétés, 32, rue de la Pompe F-75116 Paris
- \* Manuel Frias, Administrateur de sociétés, 20, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg
- \* Rémi Terrail, Administrateur de sociétés, 4, rue Nicolas Chuquet F-75017 Paris

*Le Commissaire aux Comptes est:*

ERNST & YOUNG, 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

- Les actionnaires ont décidé à l'unanimité la fin du mandat de Messieurs John Burgess, Ian Riley, François Bursaux, Patrice Hoppenot, Patrice Richard, Stephen Lane, Iain Stockes et Barry Volpert comme Administrateurs.

Certifié sincère et conforme

Pour ELIFIN S.A.

SGG - SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03203. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053480.3/795/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

**RACE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 81.287.

L'an deux mille trois, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RACE INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Hesperange, en date du 8 mars 2001, publié au Mémorial, Recueil C numéro 915 du 24 octobre 2001.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Rosanna Garbin, employée privée, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Irène Keilen, employée privée, demeurant à Moesdorf.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à Nothomb (Belgique)

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Liquidation de la société.
2. Nomination de Madame Muriel Tixier comme liquidateur.
3. Etendue et pouvoirs du liquidateur.
4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'Assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur, Madame Muriel Tixier, employée privée, née à Longwy (France), le 29 juin 1964, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Garbin, I. Keilen, B. Tassigny, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, vol. 139S, fol. 97, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2003.

G. Lecuit.

(053579.3/220/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

**INTERNATIONAL MODE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 53.129.

L'an deux mille trois, le quatorze août.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERNATIONAL MODE INVESTMENT S.A., ayant son siège social à 1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Molitor, alors de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 4 décembre 1995, publié au Mémorial C numéro 69 du 9 février 1996,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Blanche Moutrier de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 22 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 158 du 19 février 2000,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 53.129.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Elena Fernandez, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Caroline Folmer, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux ressortent d'une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant, et qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de cette liste de présence que les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présents ou représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1.- Augmentation du capital souscrit à concurrence d'une somme de cent cinquante-deux mille six cent quarante-quatre euros et cinquante-sept cents (EUR 152.644,57) pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cent cinquante-cinq euros et quarante-trois cents (EUR 197.355,43) au montant de trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000,-) par l'émission de neuf cent soixante-sept (967) actions nouvelles sans valeur nominale, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

2.- Renonciation pour autant que de besoin par les actionnaires actuels à leur droit de souscription préférentiel.

3.- Souscription et libération des neuf cent soixante-sept (967) actions nouvelles.

4.- Annulation des actions existantes.

5.- Fixation d'une nouvelle valeur nominale d'un montant de cent euros (EUR 100,-) par action, de sorte que le capital social au montant de trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000,-) est divisé en trois mille cinq cents (3.500) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

6.- Modification de l'article 5 des statuts de façon à refléter l'augmentation de capital envisagée.

Après approbation de ce qui précède par l'assemblée générale, celle-ci prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'une somme de cent cinquante-deux mille six cent quarante-quatre euros et cinquante-sept cents (EUR 152.644,57) pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cent cinquante-cinq euros et quarante-trois cents (EUR 197.355,43) au montant de trois

cent cinquante mille euros (EUR 350.000,-) par l'émission de neuf cent soixante-sept (967) actions nouvelles sans valeur nominale, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

*Deuxième résolution*

Pour autant que de besoins les actionnaires actuels déclarent renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des neuf cent soixante-sept (967) actions nouvelles:

*Souscription - Paiement*

La société anonyme CHART INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel,

ici représentée par Monsieur Jean Lambert, prénommé, en vertu d'une procuration lui délivrée à Luxembourg, en date du 13 août 2003,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et tous les comparants, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

qui déclare souscrire les neuf cent soixante-sept (967) actions nouvelles sans valeur nominale et avec paiement en numéraire du montant de cent cinquante-deux mille six cent quarante-quatre euros et cinquante-sept cents (EUR 152.644,57).

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant, qui le constate expressément, de sorte que le montant de cent cinquante-deux mille six cent quarante-quatre euros et cinquante-sept cents (EUR 152.644,57) est dès aujourd'hui à la libre disposition de la société.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide d'annuler les actions existantes.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de fixer une nouvelle valeur nominale d'un montant de cent euros (EUR 100,-) par action, de sorte que le capital social au montant de trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000,-) est divisé dorénavant en trois mille cinq cents (3.500) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000,-), représenté par trois mille cinq cents (3.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification de statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Lambert, E. Fernandez, C. Folmer, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 18 août 2003, vol. 356, fol. 11, case 4. – Reçu 1.526,45 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Speller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 2 septembre 2003.

H. Beck.

(053627.3/201/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

**INTERNATIONAL MODE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 53.129.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 2 septembre 2003.

H. Beck.

(053632.3/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.



**ADDAX MINING & METALS Ltd, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.  
R. C. Luxembourg B 66.611.

L'an deux mille trois, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ADDAX & ORYX GROUP Ltd, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Tortola, Arawak Chambers, Road Town,

ici représentée par Monsieur Thomas Edmondston-Low, employé privé, demeurant à Keispelt, en vertu d'une procuration datée du 22 juillet 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société ADDAX MINING & METALS Ltd, société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée sous la dénomination de ADRYX MINING & METALS Ltd suivant acte notarié en date du 24 septembre 1998, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 908, du 16 décembre 1998, les statuts ayant été modifiés suivant acte notarié du 31 décembre 1999, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 227, du 24 mars 2000 et pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné du 17 décembre 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 222, du 1<sup>er</sup> mars 2003.

- Qu'elle a pris la résolution suivante:

*Résolution unique*

Le seul associé décide de transférer le siège social de la société de L-5887 Hesperange, 381, route de Thionville, à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, et de modifier en conséquence l'article 2 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Schuttrange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ trois cents Euros (300,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. Edmondston-Low, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, vol. 18CS, fol. 33, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2003.

G. Lecuit.

(053586.3/220/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

**ADDAX MINING & METALS Ltd, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.  
R. C. Luxembourg B 66.611.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2003.

G. Lecuit.

(053592.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

**RADIX HOLDING S.A., Société Anonyme,  
(anc. KORTISA & KRÜGER HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.  
R. C. Luxembourg B 19.827.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 29 août 2003, réf. LSO-AH06008, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2003.

Signature.

(053482.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

**SunlightLuxco II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 90.287.

## RECTIFICATIF

In the year two thousand and three, on the twenty-second day of July.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the sole associate of SunlightLuxco II, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg incorporated by deed of the undersigned notary residing, on 26th November 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter called the «Mémorial C») number 74 of 24th January 2003 and amended for the last time on 15th May 2003 by deed of the same notary, not yet published in the Mémorial C.

The meeting was presided by M<sup>e</sup> Léon Gloden, maître en droit, residing in Luxembourg.

M<sup>e</sup> Rémi Chevalier, maître en droit, residing in Luxembourg was appointed as secretary and scrutineer.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The sole associate represented as well as the number of shares held by it are shown on an attendance list signed by the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to this document to be filed with the registration authorities.

As it appears from said attendance list, all the seventeen thousand eight hundred and sixty-two (17,862) shares in issue are represented on behalf of a proxy attached to the deed of May 15, 2003 at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

2. The agenda of the meeting is as follows:

A. In the English version of the minutes of the extraordinary general meeting of the Company held on 15th May 2003, in order to rectify a technical error, it is necessary to replace the following sentence «The decision to pay interim dividends is taken by the manager(s)» with the following sentence «Interim accounts are established by the manager(s)» in point 2.D of the agenda as well as in the fourth resolution taken.

B. In the English version of the minutes of the extraordinary general meeting of the Company held on 15th May 2003, in order to rectify a technical error, it is necessary to restate the second resolution with the following sentences:

«**Art. 12.** The Company is managed by the manager(s). The manager(s) need not to be associates and may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager(s).

The Company shall be bound by the sole signature of any manager.

The manager(s) may sub-delegate his/their power(s) for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager(s) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.»

3. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

After deliberation the meeting unanimously resolves as follows:

*First resolution*

The meeting resolves to replace the following sentence «The decision to pay interim dividends is taken by the manager(s)» with the following sentence «Interim accounts are established by the manager(s)» in point 2.D of the agenda as well as in the fourth resolution of the English version of the minutes of the extraordinary general meeting of the Company held on 15th May 2003.

*Second resolution*

The meeting resolves to replace the second resolution of the English version of the minutes of the extraordinary general meeting of the Company held on 15th May 2003 with the following sentences:

«**Art. 12.** The Company is managed by the manager(s). The manager(s) need not to be associates and may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager(s).

The Company shall be bound by the sole signature of any manager.

The manager(s) may sub-delegate his/their power(s) for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager(s) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.»

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at seven hundred Euro (700.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this deed. After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille et trois, le vingt-deuxième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société SunlightLuxco II, S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12 rue Léon Thyès, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C») numéro 74 du 24 janvier 2003 et modifié en dernier lieu par acte du notaire instrumentant, le 15 mai 2003 non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée fut présidée par Maître Léon Gloden, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Maître Rémi Chevalier, maître en droit, demeurant à Luxembourg, fut désigné comme secrétaire et scrutateur.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'associé unique représenté ainsi que le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire instrumentant. La liste de présence sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il résulte de ladite liste de présence que toutes les dix-sept mille huit cent soixante-deux (17.862) parts sociales émises sont présentes ou représentées en vertu de la procuration annexée à l'acte du 15 mai 2003 à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

A. Dans la version anglaise du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 15 mai 2003, afin de rectifier une erreur matérielle, il y a lieu de remplacer la phrase suivante «The decision to pay interim dividends is taken by the manager(s)» par la phrase suivante «Interim accounts are established by the manager(s)» d'une part, à l'ordre du jour point 2 D, et d'autre part, à la quatrième résolution prise.

B. Dans la version anglaise du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 15 mai 2003, afin de rectifier une erreur matérielle, il y a lieu de remplacer la seconde résolution par les phrases suivantes:

«**Art. 12.** The Company is managed by the manager(s). The manager(s) need not to be associates and may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager(s).

The Company shall be bound by the sole signature of any manager.

The manager(s) may sub-delegate his/their power(s) for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager(s) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.»

3. Il résulte de ce qui précède que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de remplacer la phrase suivante «The decision to pay interim dividends is taken by the manager(s)» par la phrase suivante «Interim accounts are established by the manager(s)» dans la version anglaise du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 15 mai 2003, d'une part, à l'ordre du jour point 2 D, et d'autre part, à la quatrième résolution prise.

*Seconde résolution*

L'assemblée décide de remplacer la seconde résolution dans la version anglaise du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 15 mai 2003 comme suit:

«**Art. 12.** The Company is managed by the manager(s). The manager(s) need not to be associates and may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager(s).

The Company shall be bound by the sole signature of any manager.

The manager(s) may sub-delegate his/their power(s) for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager(s) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.»

#### Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société sont estimés à sept cents Euros (700,- EUR).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivie d'une version française, il est spécifié qu'en cas de divergence avec la version française le texte anglais fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: L. Gloden, R. Chevalier, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2003, vol. 139S, fol. 86, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2003.

G. Lecuit.

(053593.3/220/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

---

#### **SunlightLuxco II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 90.287.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2003.

G. Lecuit.

(053595.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

---

#### **V.M.L., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 12.500,-**

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 75.910.

Les comptes annuels régulièrement approuvés, la proposition d'affectation du résultat et l'affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg le 25 juillet 2003, réf. LSO-AG07266, ont été déposés dans le dossier de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(053630.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

---

#### **V.M.L., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 12.500,-**

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 75.910.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au 91, rue de la Madeleine, L-4744 Pétange, en date du 11 juillet 2003*

- 1) Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002 sont approuvés;
- 2) L'affectation du résultat est votée;
- 3) Décharge est donnée au gérant Monsieur Bernard Vincent pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

VML, Société à responsabilité limitée

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2003, réf. LSO-AG07266. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(053634.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

---

**AEGEAN FOODS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 94.694.

In the year two thousand three, on the twenty-ninth of July.  
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CG HOLDINGS LTD, having its registered office at Walkers House, P.O. Box 265G, George Town, Cayman Islands, here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R. C. Luxembourg B 37.974, itself represented by Miss Séverine Canova, lawyer, residing in F-Thionville and Mr José Correia, accountant, residing in F-Longwy, acting jointly in their respective qualities of proxy-holders A,

by virtue of a proxy established on July 23rd, 2003.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual partner of AEGEAN FOODS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by deed of the undersigned notary, on June 17, 2003, not yet published;
- that the sole partner has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner decides to increase the subscribed capital by one hundred and ten thousand United States Dollars (110,000.- USD) to bring it from its present amount of one hundred thousand United States Dollars (100,000.- USD) to two hundred and ten thousand United States Dollars (210,000.- USD) by the issuing of four thousand four hundred (4,400) new shares with a par value of twenty-five United States Dollars (25.- USD) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription - Payment*

Thereupon, the sole partner, CG HOLDINGS LTD, prenamed, represented as thereabove mentioned, declared to subscribe to four thousand four hundred (4,400) new shares and to have them fully paid up in cash so that the amount of one hundred and ten thousand United States Dollars (110,000.- USD) is at the disposal of the company; proof of the payments has been given to the undersigned notary.

*Second resolution*

The sole partner decides to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

**«Art. 6. 1st paragraph.**

The subscribed capital of the Company is fixed at two hundred and ten thousand United States Dollars (210,000.- USD) represented by eight thousand four hundred (8,400) shares and may be increased as set forth in this Article 6.»

There being no further business, the meeting is terminated.

*Costs*

For the purpose of the registration, the amount of one hundred and ten thousand United States Dollars (110,000.- USD) is evaluated at ninety-five thousand four hundred and three Euro thirty cent (95,403.30 EUR).

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its present deed is approximately two thousand one hundred Euro (2,100.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

CG HOLDINGS LTD, ayant son siège social à Walkers House, P.O. Box 265G, George Town, Cayman Islands, ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R. C. Luxembourg B 37.974,

elle-même représentée par Mademoiselle Séverine Canova, juriste, demeurant à F-Thionville et Monsieur José Correia, comptable, demeurant à F-Longwy, agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 juillet 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée *ne varietur* par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:  
 - Qu'elle est la seule associée actuelle de la société AEGEAN FOODS, S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 17 juin 2003, non encore publié;  
 - Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de cent dix mille dollars des Etats-Unis (110.000,- USD) pour porter son montant actuel de cent mille dollars des Etats-Unis (100.000,- USD) à deux cent dix mille dollars des Etats-Unis (210.000,- USD) par l'émission de quatre mille quatre cents (4.400) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq dollars des Etats-Unis (25,- USD) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Souscription - Libération*

Est alors intervenue aux présentes, l'associé unique, CG HOLDINGS LTD, préqualifiée, représentée comme dit ci-avant, laquelle société déclare souscrire quatre mille quatre cents (4.400) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement en espèces de sorte que la somme de cent dix mille dollars des Etats-Unis (110.000,- USD) se trouve à la disposition de la société, preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts comme suit:

**«Art. 6. 1<sup>er</sup> alinéa.**

Le capital social de la société est fixé à la somme de deux cent dix mille dollars des Etats-Unis (210.000,- USD) représenté par huit mille quatre cents (8.400) parts sociales et pourra être augmenté tel que détaillé au présent article 6 des statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de cent dix mille dollars des Etats-Unis (110.000,- USD) est évalué à quatre-vingt-quinze mille quatre cent trois Euros trente centimes (95.403,30 EUR).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ deux mille cent Euros (2.100,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Canova, J. Correia, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, vol. 139S, fol. 97, case 11. – Reçu 959,69 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2003.

G. Lecuit.

(053599.3/220/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

**AEGEAN FOODS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 94.694.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2003.

G. Lecuit.

(053600.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

**COMPAGNIE FINANCIERE DE LA SURE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 59.512.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2003, réf. LSO-AI00266, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2003.

FIDUPAR

Signatures

(053484.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

**SOMEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 57.345.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 11 août 2003*

*Résolution*

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Ferdinando Cavalli et de Monsieur Luca Checchinato décidée par le conseil d'administration en ses réunions du 5 juin 2003 et du 6 juin 2003.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2002 comme suit:

*Conseil d'administration*

- MM. Ferdinando Cavalli, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;  
Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Mmes Maryse Santini, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Isabelle Dumont, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes*

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

*Banque domiciliaire*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2003, réf. LSO-AH06100. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(053486.3/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

**SEVIGNE-SALTEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 79.315.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 18 juillet 2003 à 15.00 heures*

L'Assemblée approuve les comptes au 31 décembre 2002.

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de leur mandat au 31 décembre 2002.

Reconduction des mandats de Messieurs Marc Ambroisien, Reinald Loutsch et Guy Rullier en tant qu'administrateurs et de HRT REVISION, S.à r.l., en tant que Commissaire aux comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2003.

*Pour la société*

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2003, réf. LSO-AI00419. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(053570.3/817/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

**BRISTOL-MYERS SQUIBB LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.  
R. C. Luxembourg B 89.589.

In the year two thousand and three, on the twenty-fourth day of July,  
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,  
BRISTOL-MYERS SQUIBB PHARMACEUTICALS NETHERLANDS HOLDING B.V., Vijzelmolenlaan 9, 3447 GX  
Woerden, The Netherlands.

hereby represented by Mr Jean-Paul Spang, lawyer, residing in Luxembourg,  
by virtue of a proxy given in New York on July 22nd, 2003.

(the «Shareholder»), which shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée BRISTOL-MYERS SQUIBB LUXEMBOURG, S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated following a deed of the undersigned notary of October 15, 2002, published in the Mémorial C

number 1705 of November 28, 2002. The articles of incorporation have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on November 4, 2002, published in the Mémorial C number 10 of January 6, 2003.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1 To restate the deed recording the minutes of the extraordinary general meeting of shareholders held on November 4, 2002 whereby:

(a) the corporate capital was increased by an amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-);

(b) one thousand (1,000) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) were issued with a share premium;

for the purposes of reflecting the appropriate valuation for the contributions in kind made in relation to such capital increase by BRISTOL-MYERS SQUIBB COMPANY, a Delaware corporation, with registered address at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, and business address at 345 Park Avenue, New York, New York 10154, USA.

2 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolved to restate the minutes of the extraordinary general meeting of shareholders held on November 4, 2002 reference number 12362 whereby:

(a) the corporate capital was increased by an amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-);

(b) one thousand (1,000) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) were issued with a share premium;

for the purposes of reflecting the appropriate valuation for the contributions in kind made in relation to such capital increase by BRISTOL-MYERS SQUIBB COMPANY, a Delaware corporation, with registered address at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, and business address at 345 Park Avenue, New York, New York 10154, USA (the «Minutes»).

The Shareholder acknowledged and confirmed that the contributions made by BRISTOL-MYERS SQUIBB COMPANY, as further described in the Minutes, have been undervalued as a result of the application of an erroneous conversion rate between United States Dollars and Euro in the valuation of the assets contributed at the time.

The Shareholder consequently resolved to restate the Minutes with effect November 4, 2002 to reflect that more share premium should have been accounted for by the Company, without such restatement involving in any manner any additional contribution to the Company.

*Second resolution*

The Shareholder consequently resolved and confirmed that the corporate capital should have been increased by an amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) so as to raise it from its amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 37,500.-).

*Third resolution*

The Shareholder consequently resolved and confirmed that one thousand (1,000) new shares having each a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from November 4, 2002 should have been issued with payment of a share premium of two million eight hundred twenty two thousand eight hundred euro (EUR 2,822,800.-).

*Fourth resolution*

The Shareholder consequently resolved and confirmed that for the contributions made by BRISTOL-MYERS SQUIBB COMPANY, prenamed, as further described in the Minutes, the following allotment of shares as well as payments of share capital and share premium should have been recorded:

<i>Shareholders</i>	<i>Subscribed and paid-in capital (EUR)</i>	<i>Number of shares</i>	<i>Share premium (EUR)</i>
BRISTOL-MYERS SQUIBB COMPANY.....	25,000	1,000	2,822,800
Total:.....	25,000	1,000	2,822,800

The shareholder further produced a report drawn up by ERNST & YOUNG, Société anonyme, réviseur d'entreprises, and signed by Jean-Marie Gischer on July 23rd, 2003, wherein the contributions as further described in the Minutes are described and valued on the basis of the revised valuation criteria. The conclusions of such report read as follows:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the 1,000 shares of nominal value EUR 25 each (total EUR 25,000), to be issued with a total issue share premium of EUR 2,822,800, amounting to a total consideration of EUR 2,847,800.»

That report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

*Fifth resolution*

As a result of the above resolutions and confirmations, the Shareholder resolved to amend article 5, first paragraph, of the articles of association of the Company, which shall have the following wording:



**«Art. 5. Subscribed capital (first paragraph)**

The issued capital of the Company is set at thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 37,500.-) divided into one thousand five hundred (1,500) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.»

*Expenses*

The Company recalls that the Company applied, and continues to apply in this respect, for capital duty exemption as stated in the Minutes under article 4-2 of the law of December 29, 1971, which provides for capital duty exemption. The Company further states that no capital duty is due by virtue of this restatement of the Minutes as this restatement does not involve any new contribution to the Company.

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at 700,- EUR.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with us notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le vingt-quatre juillet,

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), BRISTOL-MYERS SQUIBB PHARMACEUTICALS NETHERLANDS HOLDING B.V., Vijzelmolenlaan 9, 3447 GX Woerden, Pays-Bas.

représentée aux fins des présentes par Monsieur Jean-Paul Spang, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York le 22 juillet 2003.

(l'«Associé»), qui restera annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée BRISTOL-MYERS SQUIBB LUXEMBOURG, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte du notaire instrumentant le 15 octobre 2002, publié au Mémorial C du 28 novembre 2002, N° 1705. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant le 4 novembre 2002 publié au Mémorial C du 6 janvier 2003, N° 10.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1 Refonte de l'acte dressant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 4 novembre 2002 par lequel:

(a) le capital social a été augmenté d'un montant de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-);

(b) mille (1.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ont été émises avec prime d'émission;

afin de refléter l'évaluation appropriée des apports en nature effectués en rapport avec cette augmentation de capital par BRISTOL-MYERS SQUIBB COMPANYY, une société de Delaware, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis et son siège d'exploitation au 345 Park Avenue, New York, New York 10154, Etats-Unis.

2 Divers.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé a décidé de reformuler l'acte dressant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 4 novembre 2002 avec référence numéro 12362 par lequel:

(a) le capital social a été augmenté d'un montant de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-);

(b) mille (1.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ont été émises avec prime d'émission;

afin de refléter l'évaluation appropriée des apports en nature effectués en rapport avec cette augmentation de capital par BRISTOL-MYERS SQUIBB COMPANYY, une société de Delaware, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis et son siège d'exploitation au 345 Park Avenue, New York, New York 10154, Etats-Unis (le «Procès-Verbal»).

L'Associé a reconnu et confirmé que les apports effectués par BRISTOL-MYERS SQUIBB COMPANYY, tels que plus amplement décrits dans le Procès-Verbal avec effet au 4 novembre 2002, ont été sous-évalués par suite de l'application d'un taux de change erroné entre le Dollar US et l'Euro dans l'évaluation de certains des actifs apportés à l'époque.

L'Associé a par conséquent décidé de reformuler le Procès-Verbal afin de refléter que plus de prime d'émission aurait dû être comptabilisée par la Société, sans que cette refonte ne comporte en aucune manière un apport supplémentaire à la Société.

*Deuxième résolution*

L'Associé a par conséquent décidé et confirmé que le capital social aurait dû être augmenté d'un montant de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) de manière à porter le capital social de son montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de trente sept mille cinq cents euros (EUR 37.500,-).

*Troisième résolution*

L'Associé a par conséquent décidé et confirmé que mille (1.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ces parts sociales ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la Société à partir du 4 novembre 2002 auraient dû être émises avec une prime d'émission de deux millions huit cent vingt-deux mille huit cents euros (EUR 2.822.800,-)

*Quatrième résolution*

L'Associé a par conséquent décidé et confirmé que pour les apports effectués par BRISTOL-MYERS SQUIBB COMPANY, prénommée, tels que plus amplement décrits dans le Procès-Verbal, les allocations et libérations suivantes de capital et de prime d'émission auraient dû être enregistrées:

Associé	Capital souscrit et libéré (EUR)	Nombre de parts sociales et catégories de parts sociales	Prime d'émission (EUR)
BRISTOL-MYERS SQUIBB COMPANY.....	25.000	1.000	2.822.800
Total:.....	25.000	1.000	2.822.800

L'Associé a produit un rapport établi par ERNST & YOUNG, Société anonyme, réviseur d'entreprises, et signé par Jean-Marie Gischer en date du 23 juillet 2003, dans lequel les apports respectifs ainsi apportés en nature tels que plus amplement décrits dans le Procès-Verbal sont décrits et évalués sur base des critères d'évaluation revus. Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

«Sur base du travail effectué, tel que décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale des apports en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des 1.000 actions d'une valeur nominale de EUR 25 chacune (total EUR 25.000,-), à émettre avec une prime d'émission de EUR 2.822.800,- correspondant à une contrepartie totale de EUR 2.847.800,-.»

Ce rapport restera annexé au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

*Cinquième résolution*

En conséquence des résolutions et confirmations adoptées ci-dessus, l'Associé a décidé de modifier l'article 5, premier alinéa des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

**«Art. 5. Capital social (Premier alinéa)**

Le capital émis de la Société est fixé à trente sept mille cinq cents euros (EUR 37.500,-) divisé en mille cinq cents (1.500) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et chaque part sociale étant entièrement libérée.»

*Evaluation des frais*

La Société rappelle que la Société a demandé et continue à demander application d'une exonération de droit d'apport telle que décrite dans le Procès-Verbal, conformément à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit une exonération de droit d'apport. La Société déclare par ailleurs qu'aucun droit d'apport n'est dû du fait de la présente refonte du Procès-Verbal alors que cette refonte ne comporte aucun apport nouveau à la Société.

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison des résolutions qui précèdent sont évalués à 700,- EUR.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-P. Spang, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2003, vol. 139S, fol. 94, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2003.

G. Lecuit.

(053603.3/220/192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

**BRISTOL-MYERS SQUIBB LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.

R. C. Luxembourg B 89.589.

In the year two thousand and three, on the twenty-fourth day of July,  
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

BRISTOL-MYERS SQUIBB PHARMACEUTICALS NETHERLANDS HOLDING B.V., Vijzelmolenlaan 9, 3447 GX Woerden, The Netherlands.

hereby represented by Mr Laurent Schummer, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York on July 22nd, 2003.

(the «Shareholder»), which shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée BRISTOL-MYERS SQUIBB LUXEMBOURG, S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated following a deed of the undersigned notary of October 15, 2002, published in the Mémorial C number 1705 of November 28, 2002. The articles of incorporation have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on November 4, 2003, published in the Mémorial, Recueil C number 10 of January 6, 2003.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### *Agenda*

1. To restate the deed recording the minutes of the extraordinary general meeting of shareholders held on November 4, 2002 whereby:

(a) the corporate capital was increased by an amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-);

(b) one thousand (1,000) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) were issued with a share premium;

for the purposes of reflecting the appropriate valuation for the contributions in kind made in relation to such capital increase by BRISTOL LABORATORIES CORPORATION, a company with registered office at c/o Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America.

2. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The Shareholder resolved to restate the minutes of the extraordinary general meeting of shareholders held on November 4, 2002 reference number 12363 whereby:

(a) the corporate capital was increased by an amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-);

(b) one thousand (1,000) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), were issued with a share premium;

for the purposes of reflecting the appropriate valuation for the contributions in kind made in relation to such capital increase by BRISTOL LABORATORIES CORPORATION, a company with registered office at c/o Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America (the «Minutes»).

The Shareholder acknowledged and confirmed that the contributions made by Bristol Laboratories Corporation, as further described in the Minutes, have been undervalued as a result of the application of an erroneous conversion rate between United States Dollars and Euro in the valuation of the assets contributed at the time.

The Shareholder consequently resolved to restate the Minutes with effect 4 November 2002 to reflect that more share premium should have been accounted for by the company, should have received more shares, without such restatement involving in any manner any additional contribution to the Company.

#### *Second resolution*

The Shareholder consequently resolved and confirmed that the corporate capital should have been increased by an amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) so as to raise it from its present amount of thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 37,500.-) to sixty-two thousand five hundred euro (EUR 62,500.-).

#### *Third resolution*

The Shareholder consequently resolved and confirmed that one thousand (1,000) new shares having each a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from November 4, 2002 should have been issued with payment of a share premium of ten billion five hundred one million three hundred eighty eight thousand eight hundred euro (EUR 10,501,388,800.-).

#### *Fourth resolution*

The Shareholder consequently resolved and confirmed that for the contributions made by BRISTOL LABORATORIES CORPORATION, prenamed, as further described in the Minutes, the following allotment of shares as well as payments of share capital and share premium should have been recorded:

<i>Shareholders</i>	<i>Subscribed and paid-in capital (EUR)</i>	<i>Number of shares</i>	<i>Share premium (EUR)</i>
BRISTOL LABORATORIES CORPORATION. . . . .	25,000	1,000	10,501,388,800
Total: . . . . .	25,000	1,000	10,501,388,800

The Shareholder further produced a report drawn up by ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, Société anonyme, réviseur d'entreprises, and signed by Jean-Marie Gischer on July 23rd, 2003, wherein the contributions as further described in the Minutes are described and valued on the basis of the revised valuation criteria. The conclusions of such report read as follows:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the 1,000 shares of nominal value EUR 25 each (total EUR 25,000), to be issued with a total issue share premium of EUR 10,501,388,800, amounting to a total consideration of EUR 10,501,413,800.»

That report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

*Fifth resolution*

As a result of the above resolutions and confirmations, the Shareholder resolved to amend article 5, first paragraph, of the articles of association of the Company, which shall have the following wording:

**«Art. 5. Subscribed capital (first paragraph)**

The issued capital of the Company is set at sixty two thousand five hundred euro (EUR 62,500.-) divided into two thousand five hundred (2,500) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.»

*Expenses*

The Company recalls that the Company applied, and continues to apply in this respect, for capital duty exemption in the manner and to the extent only stated in the Minutes under article 4-2 of the law of December 29, 1971, which provides for capital duty exemption. The Company further states that no capital duty is due by virtue of this restatement of the Minutes as this restatement does not involve any new contribution to the Company.

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at 700.- EUR.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with us notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), BRISTOL-MYERS SQUIBB PHARMACEUTICALS NETHERLANDS HOLDING B.V., Vijzelmolenlaan 9, 3447 GX Woerden, Pays-Bas.

représentée aux fins des présentes par Monsieur Laurent Schummer, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, le 22 juillet 2003, (l'«Associé»), qui restera annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée BRISTOL-MYERS SQUIBB LUXEMBOURG, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte du notaire instrumentant le 15 octobre 2002, publié au Mémorial C du 28 novembre 2002, N° 1705. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant le 4 novembre 2003, publié au Mémorial, Recueil C numéro 10 du 6 janvier 2003.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Refonte de l'acte dressant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 4 novembre 2002 par lequel:

(a) le capital social a été augmenté d'un montant de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-);

(b) mille (1.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ont été émises avec prime d'émission;

afin de refléter l'évaluation appropriée des apports en nature effectués en rapport avec cette augmentation de capital par BRISTOL LABORATORIES CORPORATION, une société ayant son siège social c/o Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Willmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique.

2. Divers

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé a décidé de reformuler l'acte dressant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 4 novembre 2002 avec référence numéro 12.363 par lequel:

(a) le capital social a été augmenté d'un montant de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-);

(b) mille (1.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ont été émises avec prime d'émission;

afin de refléter l'évaluation appropriée des apports en nature effectués en rapport avec cette augmentation de capital par BRISTOL LABORATORIES CORPORATION, une société ayant son siège social c/o Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Willmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique (le «Procès-Verbal»).

L'Associé a reconnu et confirmé que les apports effectués par BRISTOL LABORATORIES CORPORATION, tels que plus amplement décrits dans le Procès-Verbal, ont été sous-évalués par suite de l'application d'un taux de change erroné entre le Dollar US et l'Euro dans l'évaluation de certains des actifs apportés à l'époque.

L'Associé a par conséquent décidé de reformuler le Procès-Verbal avec effet au 4 novembre 2002 afin de refléter que plus de prime d'émission aurait dû être comptabilisés par la Société, sans que cette refonte ne comporte en aucune manière un apport supplémentaire à la Société.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé a par conséquent décidé et confirmé que le capital social aurait dû être augmenté d'un montant de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) de manière à porter le capital social de son montant de trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500,-) à un montant de soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 62.500,-).

#### *Troisième résolution*

L'Associé a par conséquent décidé et confirmé que mille (1.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ces parts sociales ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la Société à partir du 4 novembre 2002 auraient dû être émises avec une prime d'émission de dix milliards cinq cent un millions trois cent quatre-vingt huit mille euros (EUR 10.501.388.000,-)

#### *Quatrième résolution*

L'Associé a par conséquent décidé et confirmé que pour les apports effectués par BRISTOL LABORATORIES CORPORATION, prénommée, tels que plus amplement décrits dans le Procès-Verbal, les allocations et libérations suivantes de capital et de prime d'émission auraient dû être enregistrées:

Associé	Capital souscrit et libéré (EUR)	Nombre de parts sociales et catégories de parts sociales	Prime d'émission (EUR)
BRISTOL LABORATORIES CORPORATION. . . . .	25.000	1.000	10,501,388,800
Total . . . . .	25.000	1.000	10,501,388,800

L'Associé a produit un rapport établi par ERNST & YOUNG, Société anonyme, réviseur d'entreprises, et signé par Jean-Marie Gischer en date du 23 juillet 2003, dans lequel les apports respectifs ainsi apportés en nature tels que plus amplement décrits dans le Procès-Verbal sont décrits et évalués sur base des critères d'évaluation revus. Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

«Sur base du travail effectué, tel que décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale des apports en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des 1.000 actions d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune (total EUR 25.000,-), à émettre avec une prime d'émission de EUR 10.501.388.800, correspondant à une contrepartie totale de EUR 10.501.413.800.»

Ce rapport restera annexé au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

#### *Cinquième résolution*

En conséquence des résolutions et confirmations adoptées ci-dessus, l'Associé a décidé de modifier l'article 5, premier alinéa des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

#### **«Art. 5. Capital social (Premier alinéa)**

Le capital émis de la Société est fixé à soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 62.500,-) divisé en deux mille cinq cents (2.500) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et chaque part sociale étant entièrement libérée.»

#### *Evaluation des frais*

La Société rappelle que la Société a demandé et continue à demander application d'une exonération de droit d'apport de manière et dans la mesure décrite dans Procès-Verbal, conformément à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit une exonération de droit d'apport dans ce cas. La Société déclare par ailleurs qu'aucun droit d'apport n'est dû du fait de la présente refonte du Procès-Verbal alors que cette refonte ne comporte aucun apport nouveau à la Société.

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison des résolutions qui précèdent sont évalués à 700,- EUR.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Schummer, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2003, vol. 139S, fol. 94, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2003.

G. Lecuit.

(053608.3/220/190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

**BRISTOL-MYERS SQUIBB LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.

R. C. Luxembourg B 89.589.

In the year two thousand and three, on the twenty-fourth day of July.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

BRISTOL-MYERS SQUIBB PHARMACEUTICALS NETHERLANDS HOLDING B.V., Vijzelmolenlaan 9, 3447 GX Woerden, The Netherlands.

hereby represented by Mr Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in New York on July 22nd, 2003,

(the «Shareholder»), which shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée BRISTOL-MYERS SQUIBB LUXEMBOURG, S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated following a deed of the undersigned notary of October 15, 2002, published in the Mémorial C number 1705 of November 28, 2002. The articles of incorporation have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on November 4, 2003, published in the Mémorial C number 12 of January 6, 2003.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1 To restate the deed recording the minutes of the extraordinary general meeting of shareholders held on November 4th, 2002 whereby:

(a) the corporate capital was increased by an amount of eight billion five hundred sixty-seven million seven hundred eighty-four thousand three hundred euro (EUR 8,567,784,300.-) by the incorporation of share premium.

(b) three hundred forty-two million seven hundred eleven thousand three hundred seventy-two (342,711,372) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) were issued and allotted to the sole shareholder.

(c) the remainder of the share premium in an amount of eight hundred fifty-six million seven hundred eighty-four thousand six hundred eighty euro (EUR 856,784,680.-) was allotted to the legal reserve.

for the purposes of reflecting the appropriate incorporation of share premium of the Company into its share capital.  
2 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolved to restate the minutes of the extraordinary general meeting of shareholders held on November 4, 2002 reference number 12 364 whereby:

(a) the corporate capital was increased by an amount of eight billion five hundred sixty-seven million seven hundred eighty-four thousand three hundred euro (EUR 8,567,784,300.-) by the incorporation of share premium.

(b) three hundred forty-two million seven hundred eleven thousand three hundred seventy-two (342,711,372) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) were issued and allotted to the sole shareholder.

(c) the remainder of the share premium in an amount of eight hundred fifty-six million seven hundred eighty-four thousand six hundred eighty euro (EUR 856,784,680.-) was allotted to the legal reserve.

for the purposes of reflecting the appropriate incorporation of share premium of the Company into its share capital (the «Minutes»).

The Shareholder acknowledged and confirmed that the share premium of the Company as stated in the Minutes, has been undervalued as a result of the application of an erroneous conversion rate between United States Dollars and Euro in the valuation of previous contributions in kind to the Company which were restated thereafter.

The Shareholder consequently resolved to restate the Minutes with effect 4 November 2002 to reflect that more share premium should have been incorporated into the Company's share capital, without such restatement involving in any manner any additional contribution to the Company.

*Second resolution*

The Shareholder consequently resolved and confirmed that the corporate capital should have been increased by an amount of nine billion five hundred forty-nine million two hundred seventy-seven thousand five hundred seventy-five euro (EUR 9,549,277,575.-) so as to raise it from its present amount of sixty-two thousand five hundred euro (EUR 62,500.-) to nine billion five hundred forty-nine million three hundred forty thousand seventy-five euro (EUR 9,549,340,075.-).

*Third resolution*

The Shareholder consequently resolved and confirmed that three hundred eighty one million nine hundred seventy-one thousand one hundred three (381,971,103) new shares having each a nominal value of twenty-five euro (EUR 25), having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from November 4, 2002 should have been issued by incorporation of share premium in an amount of nine billion five hundred forty-nine million two hundred seventy-seven thousand five hundred seventy-five euro (EUR 9,549,277,575) and should have been allotted to BRISTOL LABORATORIES CORPORATION, a company with registered office at c/o Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America.

*Fourth resolution*

The Shareholder resolved to allot the remainder of the share premium in an amount of nine hundred fifty-four million nine hundred thirty-four thousand twenty-five euro (EUR 954,934,025.-) to the legal reserve of the Company.

*Fifth resolution*

As a result of the above resolutions and confirmations, the Shareholder resolved to amend article 5, first paragraph, of the articles of association of the Company, which shall have the following wording:

«**Art. 5. Subscribed capital. first paragraph.** The issued capital of the Company is set at nine billion five hundred forty-nine million three hundred forty thousand seventy-five euro (EUR 9,549,340,075.-) divided into three hundred eighty-one million nine hundred seventy-three thousand six hundred three (381,973,603) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.»

*Expenses*

The Company recalls that the Company applied, and continues to apply in this respect, for capital duty exemption as stated in the Minutes under the law of December 29, 1971, which provides for capital duty exemption. The Company further states that no capital duty is due by virtue of this restatement of the Minutes as this restatement does not involve any new contribution to the Company.

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at EUR 700.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with us notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

BRISTOL-MYERS SQUIBB PHARMACEUTICALS NETHERLANDS HOLDING B.V., Vijzelmolenlaan 9, 3447 GX Woerden, Pays-Bas.

représentée aux fins des présentes par Monsieur Nicolas Gauzès, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York le 22 juillet 2003, (l'«Associé»), qui restera annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée BRISTOL-MYERS SQUIBB LUXEMBOURG, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte du notaire instrumentant le 15 octobre 2002, publié au Mémorial C du 28 novembre 2002, N° 1705. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant le 4 novembre 2002, publié au Mémorial C numéro 12 du 6 janvier 2003.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1 Refonte de l'acte dressant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 4 novembre 2002 par lequel:

- (a) le capital social a été augmenté d'un montant de huit milliards cinq cent soixante-sept millions sept cent quatre-vingt-quatre mille trois cents euros (EUR 8.567.784.300,-) par incorporation de prime d'émission;
- (b) trois cent quarante-deux millions sept cent onze mille trois cent soixante-douze (342.711.372) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ont été émises et attribués à l'Associé unique;
- (c) le solde de prime d'émission d'un montant de huit cent cinquante-six millions sept cent quatre-vingt-quatre mille six cent quatre-vingt euros (EUR 856.784.680,-) a été attribué à la réserve légale.

afin de refléter l'incorporation appropriée de la prime d'émission de la Société dans son capital social.

**2 Divers.**

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé a décidé de reformuler l'acte dressant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 4 novembre 2002 avec référence numéro 12.364 par lequel:

- (a) le capital social a été augmenté d'un montant de huit milliards cinq cent soixante-sept millions sept cent quatre-vingt-quatre mille trois cents euros (EUR 8.567.784.300,-) par incorporation de prime d'émission;
- (b) trois cent quarante-deux millions sept cent onze mille trois cent soixante-douze (342.711.372) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ont été émises et attribués à l'Associé unique;
- (c) le solde de la prime d'émission d'un montant de huit cent cinquante-six millions sept cent quatre-vingt-quatre mille six cent quatre-vingt euros (EUR 856.784.680,-) a été attribué à la réserve légale.

afin de refléter l'incorporation appropriée de la prime d'émission de la Société dans son capital social (le «Procès-Verbal»).

L'Associé a reconnu et confirmé que la prime d'émission de la Société décrite dans le Procès-verbal, a été sous-évaluée par suite de l'application d'un taux de change erroné entre le Dollar US et l'Euro dans l'évaluation de certains précédents apports en nature à la Société qui ont été rectifiés par la suite.

L'Associé a par conséquent décidé de reformuler le Procès-verbal avec effet au 4 novembre 2003 afin de refléter que plus de prime d'émission aurait dû être incorporée au capital social de la Société, sans que cette refonte ne comporte en aucune manière un apport supplémentaire à la Société.

*Deuxième résolution*

L'Associé a par conséquent décidé et confirmé que le capital social aurait dû être augmenté d'un montant de neuf milliards cinq cent quarante-neuf millions deux cent soixante-dix-sept mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 9.549.277.575,-) de manière à porter le capital social de son montant de soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 62.500,-) à un montant de neuf milliards cinq cent quarante-neuf millions trois cent quarante mille soixante-quinze euros (EUR 9.549.340.075,-).

*Troisième résolution*

L'Associé a par conséquent décidé et confirmé que trois cent quatre-vingt et un millions neuf cent soixante et onze mille cent trois (381.971.103) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ces parts sociales ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la Société à partir du 4 novembre 2003 auraient dû être émises par incorporation d'une prime d'émission de neuf milliards cinq cent quarante-neuf millions trois cent quarante mille soixante-quinze euros (EUR 9.549.340.075,-) et auraient dû être attribuées à BRISTOL LABORATORIES CORPORATION, une société ayant son siège social c/o Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Willmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique.

*Quatrième résolution*

L'Associé a décidé d'attribuer le solde de la prime d'émission d'un montant de neuf cent cinquante-quatre millions neuf cent trente-quatre mille vingt-cinq euros (EUR 954.934.025,-) à la réserve légale.

*Cinquième résolution*

En conséquence des résolutions et confirmations adoptées ci-dessus, l'Associé a décidé de modifier l'article 5, premier alinéa des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 5. Capital social. Premier alinéa.** Le capital émis de la Société est fixé à neuf milliards cinq cent quarante-neuf millions trois cent quarante mille soixante-quinze euros (EUR 9.549.340.075,-) divisé en trois cent quatre-vingt et un millions neuf cent soixante-treize mille six cent trois (381.973.603) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et chaque part sociale étant entièrement libérée.»

*Evaluation des frais*

La Société rappelle que la Société a demandé et continue à demander application d'une exonération de droit d'apport dans le Procès-verbal, conformément à la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit une exonération de droit d'apport dans ce cas. La Société déclare par ailleurs qu'aucun droit d'apport n'est dû du fait de la présente refonte du Procès-verbal alors que cette refonte ne comporte aucun apport nouveau à la Société.

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison des résolutions qui précèdent sont évalués à 700,- EUR.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. Gauzès, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2003, vol. 139S, fol. 94, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2003.

G. Lecuit.

(053616.3/220/174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

**BRISTOL-MYERS SQUIBB LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.

R. C. Luxembourg B 89.589.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2003.

G. Lecuit.

(053618.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.



**CITADEL FINANCIAL PRODUCTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Share capital: USD 12,500.-.**

Registered office: Münsbach.

R. C. Luxembourg B 89.113.

In the year two thousand and three, on the twelfth of August.

Before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed.

There appeared:

CITADEL WELLINGTON PARTNERS L.P., having its registered office at c/o CT CORPORATION SYSTEM, 208 S. LaSalle Street, Suite 814, Chicago, Cook County, 60604, Illinois, U.S.A.,

duly represented by Miss Rachel Uhl, jurist, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy established in Chicago on August 8, 2003.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. Further to a share transfers of July 23, 2003, the appearing party has become the sole shareholder of the limited liability company established in Luxembourg under the name of CITADEL FINANCIAL PRODUCTS, S.à r.l., incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of September 11, 2002, published in the *Mémorial*, Recueil C n° 1.593 of November 6, 2002.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred US Dollars (USD 12,500.-) divided into five hundred (500) shares of twenty-five US Dollars (USD 25.-) each.

III. The sole shareholder resolved to increase the Company's share capital by nine hundred eighty-seven thousand five hundred US Dollars (USD 987,500.-) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred US Dollars (USD 12,500.-) to one million US Dollars (USD 1,000,000.-) by creation and issue of thirty-nine thousand five hundred (39,500) new shares of twenty-five US Dollars (USD 25.-) each.

*Subscription - Payment*

The sole shareholder CITADEL WELLINGTON PARTNERS L.P., prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to thirty-nine thousand five hundred (39,500) new shares and pay them fully up in the amount of nine hundred eighty-seven thousand five hundred US Dollars (USD 987,500.-) by contribution in cash. The amount of nine hundred eighty-seven thousand five hundred US Dollars (USD 987,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the articles of incorporation is amended in consequence thereof and shall henceforth read as follows:

«**Art. 6.** The share capital is set at one million US Dollars (USD 1,000,000.-) divided into forty thousand (40,000) shares of twenty-five US Dollars (USD 25.-) each.»

*Estimate*

For the purposes of the registration, the value of the contribution is fixed at eight hundred seventy-five thousand seven hundred fifteen Euro (EUR 875.715.-).

*Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at thirteen thousand Euro (EUR 13,000.-)

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le douze août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

A comparu:

CITADEL WELLINGTON PARTNERS L.P., avec siège social à c/o CT CORPORATION SYSTEM, 208 S. LaSalle Street, Suite 814, Chicago, Cook County, 60604, Illinois, U.S.A.,

dûment représentée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Chicago le 8 août 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps avec elles.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Suite à un contrat de transfert de parts du 23 juillet 2003, la comparante est devenue la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de CITADEL FINANCIAL PRODUCTS, S.à r.l., constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 septembre 2002, publié au Mémorial, Recueil C n° 1.593 du 6 novembre 2002.

II. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cent Dollars US (USD 12.500,-) représenté par cinq cent (500) parts sociales de vingt-cinq Dollars US (EUR 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cent dollars US (USD 987.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent dollars US (USD 12.500,-) à un million de dollars US (USD 1.000.000,-) par la création et l'émission de trente-neuf mille cinq cent (39.500) nouvelles parts sociales de vingt-cinq dollars US (USD 25,-) chacune.

#### *Souscription - Libération*

L'associé unique CITADEL WELLINGTON PARTNERS L.P, prénommé, déclare par son mandataire, souscrire aux trente-neuf mille cinq cent (39.500) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement au montant de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cent dollars US (USD 987.500,-) par apport en liquide.

Un montant de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents dollars US (USD 987.500,-) a été intégralement libéré en liquide et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

**Art. 6.** Le capital social est fixé à un million de dollars US (USD 1.000.000,-) représenté par quarante mille (40.000) parts sociales de vingt-cinq dollars US (USD 25,-) chacune.

#### *Estimation*

Pour les besoins de l'enregistrement, la valeur de l'apport est établi à huit cent soixante-quinze mille sept cent quinze Euros (EUR 875.715,-).

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de treize mille Euros (EUR 13.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'Anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Seckler.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, vol. 140S, fol. 23, case 5. – Reçu 8.729,67 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2003.

J. Seckler.

(053625.3/211/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

### **CURVET EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 85.204.

#### *Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 20 mars 2003*

Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant au 24, rue Jean Engel, L-7793 Bissen, est nommé comme Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Fait à Luxembourg, le 20 mars 2003.

Certifié sincère et conforme

CURVET EUROPE S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2003, réf. LSO-AH05667. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(053488.2/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

**EAA, EUROPEAN AIRCRAFT ASSOCIATION HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.  
R. C. Luxembourg B 94.596.

L'an deux mille trois, le vingt-trois juillet.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding EUROPEAN AIRCRAFT ASSOCIATION HOLDING S.A., en abrégé EAA, avec siège social à Luxembourg, constituée par acte notarié, en date du 26 juin 2003, en voie de publication.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain Vasseur, consultant, demeurant à Holzem,

qui désigne comme secrétaire Mme Annick Braquet, employée privée, demeurant à B-Chantemelle,

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mme Caroline Meyers, employée privée, demeurant à Contern.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Supprimer à l'article 4 des statuts les mots «Les administrateurs sont répartis en deux groupes différents A et B.»
2. Supprimer à l'article 6 des statuts les mots «dont celle d'un administrateur du groupe A.»
3. Transfert du siège social de L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
4. Démission de trois administrateurs et décharge.
5. Nomination de deux nouveaux administrateurs.
6. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'Assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de supprimer à l'article 4 des statuts les mots «Les administrateurs sont répartis en deux groupes différents A et B.»

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de supprimer à l'article 6 des statuts les mots «dont celle d'un administrateur du groupe A.»

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée accepte la démission de trois administrateurs:

- Son Altesse Royale Le Prince Alexandre Karageorgevitch, administrateur de sociétés, né à Londres (Royaume-Uni), le 13 août 1924, demeurant à F-75008 Paris, 53, avenue Montaigne,

- Monsieur Thierry W. Mutsaers, administrateur de sociétés, né à Kapellen (Belgique), le 12 mars 1940, demeurant à F-75007 Paris, 25, avenue Rapp,

- Monsieur Jacky Simon Fresse, administrateur de sociétés, né à Pithiviers Loiret (France), le 14 avril 1956, demeurant à F-91090 Lisses, 8, rue Paul Bouchard,

et leur accorde pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de nommer deux nouveaux administrateurs qui termineront le mandat des administrateurs démissionnaires, donc jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2008:

- Monsieur Alain Vasseur, consultant, né à Dudelange, le 24 avril 1958, demeurant à 3, rue de Mamer, L-8277 Holzem,

- Madame Marcella Scarati, employée privée, née à Laterza (Italie), le 22 novembre 1958, demeurant à 2, Gaessel, L-5740 Filsdorf.

Le 3<sup>ème</sup> administrateur, Président et administrateur-délégué, Monsieur Alfonso Teixeira Pinto, administrateur de sociétés, né à Medroes Santa Marta De Peraguiao (Portugal), le 15 février 1958, demeurant à L-1840 Luxembourg, 11C, boulevard Joseph II, est confirmé dans ses fonctions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Vasseur, A. Braquet, C. Meyers, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2003, vol. 18CS, fol. 29, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2003.

G. Lecuit.

(053644.3/220/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

---

**EAA, EUROPEAN AIRCRAFT ASSOCIATION HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 94.596.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2003.

G. Lecuit.

(053650.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

---

**TICKETS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 85.219.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 25 août 2003*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Chamagne Georges de sa fonction d'Administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel Administrateur, avec effet au 25 août 2003, Monsieur Lazzati Luca, demeurant au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour TICKETS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme*

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2003, réf. LSO-AI00028. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053499.3/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

---

**TICKETS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 85.219.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 26 août 2003*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Fricke Gerd de sa fonction d'Administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel Administrateur, avec effet au 26 août 2003, Monsieur Verdin-Pol Pascal, demeurant au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour TICKETS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme*

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2003, réf. LSO-AI00029. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053494.3/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

---

**ODYSSEY ASSET MANAGEMENT SYSTEMS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.  
R. C. Luxembourg B 51.921.

La société ODYSSEY ASSET MANAGEMENT SYSTEMS S.A. (B 51.921) a déménagé ses locaux le 21 mars 2003.

L'ancienne adresse était:

43, avenue J.F. Kennedy  
L-1855 Luxembourg

La nouvelle adresse est la suivante:

Espace Kirchberg - Eolis Bât. C  
26-28, rue Edward Steichen  
L-2540 Luxembourg

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2003, réf. LSO-AH05265. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053489.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

---

**MEGAGESTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.  
R. C. Luxembourg B 51.829.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 28 août 2003, réf. LSO-AH06006, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2003.

Signature.

(053490.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

---

**ODYSSEY GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.  
R. C. Luxembourg B 50.331.

La société ODYSSEY GROUP S.A. (B 50.331) a déménagé ses locaux le 21 mars 2003.

L'ancienne adresse était:

43, avenue J.F. Kennedy  
L-1855 Luxembourg

La nouvelle adresse est la suivante:

Espace Kirchberg - Eolis Bât. C  
26-28, rue Edward Steichen  
L-2540 Luxembourg

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2003, réf. LSO-AH05264. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053493.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

---

**BANK OF TOKYO - MITSUBISHI (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 11.937.

La société anonyme BANK OF TOKYO-MITSUBISHI (LUXEMBOURG) S.A., établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés dans la section B sous le numéro 11.937, requiert par la présente les modifications suivantes au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Signatures - Classe B:

Ajouter l'inscription suivante:

«M. Pascal Parmentier, Vice-Président».

Pour réquisition

Pour BANK OF TOKYO-MITSUBISHI (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2003, réf. LSO-AH05007. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053590.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

---

**MOBILITY INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 73.861.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires  
tenue au siège social, le 5 mai 2003 à 10.00 heures*

L'Assemblée approuve les comptes au 31 décembre 2002 et décide de continuer les activités de la société malgré une perte cumulée absorbant les trois quarts du capital social.

L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de leur mandat au 31 décembre 2002.

Reconduction des mandats de Messieurs Marc Ambroisien, Reinald Loutsch et de Madame Elise Lethuillier en tant qu'administrateurs et de HRT REVISION, S.à r.l., en tant que Commissaire aux comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2003.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2003, réf. LSO-AI00414. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(053574.3/817/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

---

**KODIKAMA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 28.548.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2002*

Le mandat de Monsieur Aloyse Scherer venant à échéance, l'Assemblée décide de ne pas renouveler son mandat.

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Henri Grisius, administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg en remplacement de Monsieur Aloyse Scherer, diplômé I.E.C.G., 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002.

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- Monsieur Enzo Liotino, Administrateur; fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;

- Monsieur Gilbert Divine, Administrateur; fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

L'Assemblée nomme aux fonctions de Commissaire aux Comptes pour une période d'un an Monsieur Aloyse Scherer, diplômé I.E.C.G., 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg en remplacement de la société FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., avec siège social au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 11 juin 2003.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2003, réf. LSO-AF02322. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(053605.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

---

**FIMIPROPERTIES S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 39.505.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2003, réf. LSO-AI00267, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2003.

FIDUPAR

Signatures

(053491.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.

---

**BARNETT WADDINGHAM S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 38.912.

In the year two thousand and three, on the eighteenth day of July.  
Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of BARNETT WADDINGHAM S.A., a société anonyme, having its registered office in L-2163 Luxembourg 20, avenue Monterey, incorporated by a notarial deed on the 27th of November, 1991, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 216 of the 22th of May 1992, the articles of which have been amended several times and for the last time pursuant to a notarial deed before Maître Paul Frieders on the 23rd of July 2001, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 117 of the 22nd of January 2002.

The meeting was opened by Mrs. Martine Gerber-Lemaire, lawyer, residing in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Mrs. Annick Braquet, private employee, residing in Chantemelle (Belgium).

The meeting elected as scrutineer Mr Benoit Tassigny, lawyer, residing in Nothomb (Belgium).

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxy-holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed after having being initialled by the appearing parties.

II. All the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that usual notification can be disregarded, the shareholders acknowledging that they have been duly convened and, declaring that they are aware of the agenda which has been communicated to them prior.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

IV. The agenda of the meeting is the following:

1. Early dissolution of the company;
2. Putting the company into liquidation;
3. Appointment of a liquidator and determination of its powers.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides the anticipated dissolution of the company with effect as on this day.

*Second resolution*

The general meeting decides to put the company into liquidation and to appoint as liquidator, the company RULAN-OR LTD, incorporated under the law of British Virgin Islands, having its registered office in Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola British Virgin Islands, registered into the IBC under the number 385791.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxy-holders such capacities and for such period he may determine.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros (1,000.-EUR).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le dix huit juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BARNETT WADDINGHAM S.A., avec siège social à Luxembourg L-2163, 20, avenue Monterey, constituée suivant acte notarié du 27 novembre 1991, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 216 du 22 mai 1992 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte notarié de Maître Paul Frieders du 23 juillet 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 117 du 22 janvier 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Martine Gerber-Lemaire, juriste, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à Chantemelle (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à Nothomb (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Dissolution anticipée;
  2. Mise en liquidation de la société;
  3. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société et décide de nommer comme liquidateur la société RULANOR LTD, constituée conformément au droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola British Virgin Islands et, portant le numéro de registre du commerce IBC n° 385791.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte à environ mille euros (1.000,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la même date que celle en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Gerber-Lemaire, A. Braquet, B. Tassigny, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2003, vol. 139S, fol. 85, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2003.

G. Lecuit.

(053681.3/220/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2003.